

Hauts-de-France, Nord
Le Quesnoy

Le Quesnoy, une ville en ses remparts : dossier de présentation

Références du dossier

Numéro de dossier : IA59005682

Date de l'enquête initiale : 2023

Date(s) de rédaction : 2024

Cadre de l'étude : inventaire topographique Le Quesnoy centre

Désignation

Aires d'études : Communauté de communes du Pays de Mormal

Milieu d'implantation :

Historique

Le Quesnoy XI^e-XX^e siècle ou comment les contingences militaires ont conditionné la fabrique de la ville

De sa naissance au XII^e siècle

On ne connaît pas avec précision la date de fondation du Quesnoy. Bien que des tessons et des monnaies retrouvés lors de fouilles indiquent une occupation romaine du territoire, il ne semble pas y avoir d'implantation humaine conséquente avant les Capétiens, époque où l'essor démographique qui touche toute l'Europe occidentale impose le défrichement de nouvelles terres.

Le premier château et son enceinte sont bâtis en 1150 par Beaudoin IV (1108-1171), comte de Hainaut, après qu'il ait racheté le territoire à l'évêque de Cambrai. Le choix du site peut paraître surprenant car le lieu est à l'écart des routes commerciales terrestres et fluviales, mais sa position en haut du plateau lui donne un léger avantage pour contrôler l'accès aux territoires du Hainaut. Il s'agit alors de construire un bastion face à Cambrai et au Cateau.

Le *castrum*, qui bénéficie d'une basse-cour et d'une enceinte indépendante, est bâti au sud de l'agglomération. Au pied du château, et plus exactement en face de la sortie de l'enceinte et au croisement des routes Valenciennes/Mormal et Bavay/Cambrai, une place triangulaire accueille un marché. Le nom initial de la place est d'ailleurs place du Markiet. Cette utilisation de l'espace à la sortie du château comme lieu de commerce est assez fréquent dans les créations urbaines des Pays-Bas méridionaux (DE MEULEMEESTER, 1992). C'est autour de cette place initiale que se développe ensuite la ville : habitations mais également maison communale, église, halles et cimetière. Cette place n'est donc pas au centre de la ville mais marque la jonction entre le pouvoir seigneurial et militaire, et la ville bourgeoise et commerçante. Malgré l'importance de l'armée au Quesnoy, elle ne sera jamais une place d'armes, même si elle en porte parfois le nom sur les plans anciens. Autour de cette place, aucun plan ne fixe l'implantation des constructions : il s'agit plutôt d'une occupation spontanée des espaces disponibles et faciles à viabiliser, en particulier ceux situés au nord-est où le niveau plus élevé du sol protège les constructions des inondations.

La première trame urbaine illustre cependant les intentions de son fondateur (ill.) : les grandes voies publiques sont constituées par le croisement des axes vers Valenciennes au Nord, la forêt de Mormal au sud-est, Mons/Bavay au nord-est, Cambrai à l'ouest - qui sont les axes stratégiques de contrôle de la région par le comte de Hainaut dans la traversée de la ville. Ils se croisent aux angles de la place du Markiet. Bien que n'étant pas rectilignes, ces deux axes structurent l'organisation des autres rues, créant un découpage en îlots plus ou moins égaux mais sans trame orthogonale, ce qui la différencie des bastides ou des villes conçues dans un objectif militaire.

Il semble que la ville ait été protégée dès l'origine par une enceinte en terre dont le tracé exact n'est pas connu avec précision. Il s'agit d'une ville-forte - c'est-à-dire une cité dont les habitants et les activités commerçantes sont protégés par des remparts (levées de terre, fossés, palissades...) -, et non d'une place-forte, soit une ville dont la fonction est d'être au service des ambitions militaires de son suzerain. Le Quesnoy est le premier exemple de la politique d'implantation castrale

menée par Baudouin IV, qui reproduira à Ath ou Pont-sur-Sambre un schéma identique : construction d'un *castrum* et création d'une ville entourée d'une enceinte à laquelle une charte de franchise est assez rapidement accordée. La fonction militaire pour laquelle on connaît le Quesnoy aujourd'hui est ainsi une adaptation aux circonstances (CAUE, 1999), en particulier la défense contre les seigneurs voisins du Cambrésis. Le château est une résidence comtale prisée et le restera jusqu'à Charles Quint.

XII^e - XV^e siècle : un bourg qui devient une petite ville

En 1184, afin que le comte de Flandre avec lequel Baudouin V (1171-1195) est en conflit ne puisse se servir de la ville comme point d'appui pour faire le siège du château, Baudouin V décide de brûler la ville. Elle est rebâtie au même emplacement. L'octroi d'une charte de franchise dès 1180, qui sera ensuite régulièrement renouvelée, favorise son développement.

En 1194, la ville est dotée par le chapelain du comte d'une maison hospitalière, rebâtie en 1233 grâce à une donation de la comtesse Jeanne de Constantinople (1206-1244) (GENNEVOISE, 1932). La comparaison des informations connues sur les deux états de la maison hospitalière fournit, par extrapolation, des informations sur les matériaux de construction de la ville : le premier établissement est construit "sans nulle maçonnerie de pierre, en bois et mortier" (*Annuaire statistique du département du Nord* de 1838, cité par Gennevoise), tandis que le second est construit "sur une eschelle plus étendue et en masçonnerie" (*Annales de la province du comté de Hainaut*, de Vinchant 1850, cité par Gennevoise).

Le cartulaire des cens et rentes établi par Marguerite de Hainaut vers 1250 (Devillers : *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut - 1265 à 1286*, publié en 1873, cité par Gennevoise, 1932) indique qu'il y a presque 680 propriétés foncières au Quesnoy, dont la taille maximale est de 33 m de profondeur sur 13 m de "front sur la route". Ce parcellaire en lanière, hérité de la refondation de la ville, est celui qui prédomine encore aujourd'hui au Quesnoy.

Guillaume I^{er}, comte d'Avesnes (1286-1337), fait apporter des améliorations aux fortifications en 1314 : les remparts sont épaissis et renforcés de tours terrassées pour supporter le poids des machines de guerre, mais il n'est pas fait mention d'une modification de leur tracé. On peut donc penser que le tracé de l'enceinte du XIV^e siècle, auquel aucune modification d'envergure ne sera apportée dans les siècles suivants, est peu ou prou celui de la première enceinte du Quesnoy. À l'achèvement des travaux un siècle plus tard l'enceinte, qui compte une trentaine de tours, fait environ 2 200 m de circonférence. C'est une dimension moyenne pour une ville du Moyen Âge mais conséquente pour une ville neuve créée au début du XII^e siècle (CAUE, 2006).

À l'intérieur de ses remparts, la ville continue à se développer. En 1416, l'église paroissiale est achevée. Le Quesnoy compte 1204 "feus" et quatre paroisses en 1423. La ville vit des revenus qu'elle tire des territoires agricoles qui l'entourent et du commerce. On y trouve de nombreux artisans qui tiennent boutique (boulangers, bouchers, brasseurs, tanneurs, merciers) et de nombreuses foires annuelles y ont lieu. Il ne semble pas qu'il y ait eu de répartition des quartiers par type d'activité.

En 1442, puis de nouveau en 1446, la ville est ravagée par un incendie. À chaque fois, elle est reconstruite. Après le second incendie, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fait don de chênes provenant de la forêt de Mormal pour reconstruire la cité. On peut ainsi penser que le bâti de cette cité médiévale est majoritairement une architecture à pans de bois, dont il ne reste pas de traces aujourd'hui. Ces destructions à répétition n'empêchent pas la cité de prospérer. En 1492, elle compte un peu plus de 2 000 feus.

Les incendies offrent également à la ville l'opportunité d'investir des zones détruites pour y construire des équipements publics, comme la "Maison des Charrières", hospice édifié dans l'actuelle rue Thiers qui est à l'origine de l'actuelle maison de retraite. C'est également à cette époque que les Sœurs Grises s'installent dans l'actuelle rue Baillon. L'église est rebâtie en 1523.

Le plan de Deventer établi en 1545 (Bibliothèque nationale d'Espagne, ill.) montre une cité où les rues découpent des îlots de taille et de formes inégales, bien que tous rectangulaires. Les îlots du centre sont bâtis sur tous leurs côtés et ménagent au centre un "espace vert", tandis que ceux en périphérie sont bâtis uniquement le long de la (ou des) rue(s) menant du centre-ville aux remparts. Le côté de l'îlot longeant les remparts n'est pas bâti et tout le centre de l'îlot est laissé libre de constructions. Ceci laisse intra-muros de grands espaces dédiés à l'agriculture et en particulier aux jardins vivriers. Le plan montre aussi que la moitié est de la ville est beaucoup plus densément bâtie que celle ouest.

XVI^e - début XVIII^e siècles : les fortifications et les bâtiments militaires sous Charles Quint et Louis XIV

En 1523, après une visite de la cité, Charles Quint demande à compléter les fortifications pour les adapter aux nouvelles armes d'artillerie car la ville devient une des clefs du système de défense des Pays-Bas méridionaux. Les plans sont fournis par l'ingénieur italien Frate da Modena. L'enceinte médiévale est intégrée dans les nouveaux aménagements : épaississement des remparts qui, côté extérieur, sont soutenus par des soubassements en grès et couverts par des murs en brique, et ajout de cinq tours bastionnées. La plupart des tours médiévales sont détruites mais, hormis les portes Saint-Martin (qui ne conserve qu'un accès piéton par une poterne) et celle de la Flamengrie (ou porte de Mons) fermées afin de permettre la mise en eau des fossés, les remparts conservent l'essentiel de leurs portes (ill.). De nouveau, il ne semble pas que ces adaptations aient notablement modifié le tracé des remparts et donc de l'assiette de la ville qui paraît

globalement identique à ce qu'elle était sous les comtes de Hainaut. Cependant, le château est désormais séparé de son parc et englobé avec sa basse-cour dans l'enceinte urbaine. Il fait désormais partie du système défensif de la ville et sert d'habitation au gouverneur militaire de la cité. Certains espaces au pied des remparts deviennent inconstructibles à cause de l'épaississement des fortifications, entraînant le déplacement de bâtiments comme le couvent des sœurs Augustines reconstruit rue Carlier et dont il ne reste aujourd'hui qu'une partie de la façade. L'hôtel de ville et le beffroi sont construits en 1583, à l'emplacement qui est encore le leur actuellement.

C'est sans doute de cette époque que date la systématization des voies en pattes d'oies qui existent à chaque porte : la voie centrale mène vers la ville, les deux autres à droite et à gauche constituent la rue longeant l'intérieur des remparts sur toute la circonférence de la ville qui permet le déplacement facile des soldats et des munitions d'un endroit à l'autre des remparts tout en étant protégé par ces derniers. Ces voies sont toujours en place aujourd'hui.

Pour les bâtiments publics comme privés, les constructions se font en pierre blanche, grès et brique, avec couverture en ardoise afin de limiter les risques d'incendie et de lutter contre leur propagation s'il venait à s'en déclarer. Tous les matériaux sont locaux. Le nombre de maisons encore conservées avec des dates portées de la fin du XVI^e siècle est une indication de l'intensité de la construction à cette période (CAUE, 1999).

En 1654-55, les remparts qui viennent d'être détruits par les Espagnols sont relevés par les Français sur leur ancien tracé. Il faut attendre 1659 et l'entrée du Quesnoy dans le royaume de France pour que la ville devienne une ville-frontière où la fonction militaire va désormais primer. L'année 1668 marque le début de la modernisation des remparts suivant les plans de Vauban avec la construction de nouveaux bastions protégés par des demi-lunes en avant des fortifications existantes et l'agrandissement des remparts dans la partie sud de la ville. Le Quesnoy devient une place forte régulière à huit bastions. Cette dernière intervention, menée par les ingénieurs La Touche et Aubigny, a modifié à la marge le tracé urbain intra-muros puisqu'elle a nécessité la destruction d'une partie du parc entourant l'ancien château comtal et de la rue qui le bordait. Si les buttes de terre placées derrière les murailles ont réduit l'espace disponible intra-muros pour les constructions, il ne semble pas qu'elles aient impliqué des déplacements de bâtiments. Après la fermeture de la porte de Saint-Martin (ou de Cambrai) en 1672, seules deux portes restent ouvertes dans les fortifications (portes de Valenciennes et de Faurœulx), créant un axe de circulation nord-sud le long duquel s'installent les commerces. Cet axe, constitué par les actuelles rues Thiers et Maréchal-Joffre, est encore aujourd'hui l'axe commerçant de la ville. A contrario, la suppression de la porte Saint-Martin a transformé la rue qui menait à la porte (actuelle rue Nouvelle-Zélande) en cul-de-sac lui faisant perdre ses activités de commerce et d'artisanat. Enfin, à l'extérieur de la ville, les fortifications sont complétées par un grand ouvrage à cornes qui vient enserrer le faubourg du Faurœulx.

Le plan établi en 1692 (ill.) témoigne de ces modifications et confirme que l'intervention de Vauban s'est limitée à l'enceinte urbaine sans modifier la trame des rues et des places de la cité. Ceci correspond aux limites imposées au pouvoir de l'armée dans ses interventions urbaines : sauf lors d'une création de citadelle *ex nihilo* où l'armée décide de toute l'organisation spatiale et des typologies de bâtiments qui seront présents dans l'enceinte comme à Lille (59) ou Neuf-Brisach (68) ainsi que des matériaux de construction à employer et des élévations à respecter, l'armée n'a de pouvoir que sur la rue qui longe le côté intérieur du rempart. Dans cette rue appelée "rue sur les murs" ou "rue sur les remparts", l'armée peut décider des autorisations de bâtir et imposer ses règles en matière de hauteur du bâti, d'ouverture, de matériaux de construction ou de couleurs. À ce jour, aucun document n'a été retrouvé pour attester que le Quesnoy ait été concerné par de telles mesures.

Intra-muros, l'architecture civile du XVII^e siècle ne se démarque pas de celle du siècle précédent. On retrouve des matériaux de construction identiques, comme le grès en soubassement ou l'association brique et pierre en façade, ainsi que des formes de bâti similaires : pente importante des toitures à longs pans, faible présence des maisons à pignon sur rue (essentiellement utilisées pour des commerces ou des ateliers d'artisans), développement des constructions en longueur sur les parcelles, en particulier dans les rues au centre de la ville.

Cette période voit également la construction de casernes à l'intérieur de la ville (près de la porte Saint-Martin en 1716, Montplaisir près de la porte de Valenciennes en 1717, et Tournefort près du bastion vert en 1716). Ces dernières figurent sur le plan dressé en 1721 par Lajoue (ill.). L'objectif est d'améliorer l'efficacité des soldats et de régler les problèmes de discipline, ce que ne permettait pas le logement chez l'habitant pratiqué jusque-là. La question est d'autant plus importante

qu'à la fin du XVII^e siècle, la ville compte plus de soldats que d'habitants (CAUE, 1999). La construction des casernes s'accompagne de celle d'équipements nécessaires à la vie quotidienne et à l'entretien des troupes dans la ville, désormais à la charge du pouvoir militaire : boulangerie militaire (rue de Turenne), magasins de vivres (rue de Goa), arsenal pour le génie et l'artillerie (angle rues de Goa et rue Désiré-Tanis), écuries (rue Saint-François), transformation de l'hôpital civil en hôpital militaire (rue Thiers), pavillons des officiers... Ces bâtiments, distribués par des rues et des cours, ont une emprise au sol et une volumétrie importantes. Leur implantation n'a cependant pas modifié la trame des rues et des places : le pouvoir militaire s'est adapté à l'urbanisme préexistant. Pour des raisons pratiques (terrains disponibles) et d'efficacité militaire, ils sont édifiés intra-muros à proximité des remparts et de leurs portes. Ceux qui ont été conservés constituent encore aujourd'hui des marqueurs forts dans l'urbanisme du Quesnoy : la caserne Tournefort (sur la place éponyme) construite Intra-muros à proximité de l'ancien château comtal afin d'accueillir les officiers de passage a été transformée en logements dans les années 1990, celle Palavicini (rue Baillon) construite vers 1720, devenue salle spectacle en 1928,

puis cinéma-théâtre en 1995. À l'emplacement de l'arsenal construit vers 1720, qui occupait une grande zone regroupant aujourd'hui la rue Roger-Salengro, l'allée de l'Arsenal et la rue Jean-Baptiste-Lebas, est construit vers 1950 un lotissement d'habitations individuelles. Les deux postes de garde, rue du Maréchal-Joffre et place du Général-Leclerc, accueillent depuis les années 1980 l'office du tourisme pour le premier et des bureaux (centre des impôts) pour le second. Enfin, on doit à l'ingénieur militaire chargé par Vauban de la construction des remparts la réfection du clocher de l'église paroissiale relevé en grès, et l'extension du château comtal pour y accueillir le gouverneur de la place. Après l'intervention de Vauban, les remparts ne seront plus modifiés. Au cours des siècles ces derniers prennent de plus en plus d'ampleur, allant jusqu'à 400 m d'emprise au sol au niveau des portes précédées de bastion, alors que la surface urbaine à défendre n'a pas augmenté. Le rapport entre l'espace militaire et la ville intra-muros est ainsi passé de 10% sous Charles Quint, à 25% sous Louis XIV (CAUE, 1999). La carte établie en 1769 (ill.) avant les destructions des guerres révolutionnaires, en donne une bonne représentation, appuyée par la légende précise qui accompagne le plan. Bien qu'une partie de ce bâti ait disparu ou ait été transformé, il occupe encore presque 15% du territoire intra-muros du Quesnoy (voir le dossier "Le bâti militaire intra-muros du Quesnoy : une présence très prégnante dans le tissu urbain" - IA59005701) et marque fortement la perception de l'espace urbain de la ville.

Le XVIII^e siècle : des améliorations sans réels bouleversements

À partir du XVIII^e siècle, la ville devient définitivement française. En terme de taille, c'est la seconde ville de la province du Hainaut français (GENNEVOISE, 1932).

Bien qu'aucun document n'ait été retrouvé à ce jour, il y a eu, comme dans d'autres villes du Nord passées sous domination française, un règlement d'urbanisme pour "embellir" la ville en réglant la hauteur des immeubles ou les matériaux à mettre en œuvre. Ainsi l'article 4 de l'arrêté validant le plan d'alignement de 1821 (AD Nord, 20345-169) mentionne, hélas sans donner plus de détails, que "le projet de règlement local est basé sur les anciens règlements pour déterminer : la hauteur des cordons du rez-de-chaussée et du premier étage des façades bordant les rues ; les mesures propres à assurer la solidité des bâtiments et à prévenir les incendies [...]".

Ces règlements du XVIII^e siècle réaffirmaient à leur tour des décisions antérieures lesquelles, en plus des conflits armés, ont contribué à la disparition du bâti ancien. Afin de limiter la naissance et la propagation des incendies, interdiction est faite de construire des maisons neuves à pans de bois, en torchis, ou de les couvrir en chaume, ni de restaurer celles édifiées dans ces matériaux. Cette interdiction est assortie de l'obligation de construire ou restaurer dans des matériaux non combustibles : brique et/ou pierre pour les murs (y compris mitoyens entre deux maisons), et tuile ou ardoise pour les couvertures. Ces changements de matériaux ont une conséquence directe sur les formes de l'habitat : ainsi le passage d'une couverture en chaume au profit de l'ardoise ou de la tuile diminue l'inclinaison des toits de 60° à 40°. Les règlements souhaitent également limiter les risques d'accident. On interdit donc les accès de cave par une trappe ou par les marches dans les trottoirs, on impose la suppression des enseignes et des appentis de magasin empiétant sur la voie publique ainsi que la destruction des étages en encorbellement ou des saillies sur les murs comme les oriels. Enfin, comme à Condé-Sur-L'Escaut (1752) ou à Lille, la municipalité peut imposer que toute restauration de façade ou construction neuve ait bénéficié d'un accord de la ville, lequel s'appuie sur l'étude des plans et devis fournis par le demandeur. Cette autorisation municipale préalable entraîne *de facto* une certaine harmonisation des façades, tant dans l'élévation que dans les matériaux. Quelques particularités du bâti du Quesnoy peuvent cependant être mises en regard des décisions imposées par les édiles municipaux dans ces autres communes hennuyères. Ainsi, les pignons découverts et débordants (ou wambergues) destinés à éviter la propagation des incendies par les toitures qui sont visibles au Quesnoy, sont mentionnés dans le règlement d'Aire-sur-la-Lys en 1722 ; les soubassements en grès, les murs en brique et les entourages de baies en pierre blanche visibles sur de nombreuses façades quercitaines se retrouvent dans celui de Valenciennes (1689). La mitoyenneté des gouttières, qui entraîne la destruction des pignons et leur remplacement par des toitures à croupes, visibles sur beaucoup de maisons étroites du Quesnoy, est obligatoire à Valenciennes depuis 1728. Et, comme à Valenciennes, les pignons dit "à pas de moineaux" (ou à redents) sont détruits car trop fragiles et donc dangereux (CAUE, 1999). Il est également possible que, sous couvert de supprimer des éléments architecturaux fragiles, il se soit agité de donner à ses villes nouvellement intégrées au royaume de France, un aspect moins flamand et plus français. Les matériaux de construction restent identiques à ceux du siècle précédent, mais on voit apparaître des toitures brisées lorsque la maison présente sur la rue son plus grand côté. La ville, qui compte de nombreux fonctionnaires (magistrats par exemple) et connaît une certaine richesse grâce au commerce, voit se construire de nombreux hôtels particuliers que l'on reconnaît à la largeur de leur façade, à la présence d'une porte bâtarde et/ou d'une porte cochère.

Comme pour les autres villes, les modifications induites par les règlements d'urbanisme affectent le bâti, mais ne concernent ni le parcellaire, ni le tracé général des rues, bien que tous les règlements insistent sur la nécessité de l'alignement des façades pour fluidifier la circulation.

En 1700, l'hôtel de ville est agrandi dans un style classique et abrite une halle en rez-de-chaussée ainsi que dix salles au premier étage. L'ensemble est éclairé de 43 fenêtres (GENNEVOISE, 1932). Tout comme l'association du beffroi et de la maison communale, cette répartition des espaces entre le commerce au rez-de-chaussée et l'administration municipale dans le ou les étages supérieurs est une constante des hôtels de ville des pays du Nord depuis le XV^e siècle.

Prisonnière de ses remparts, la ville ne s'agrandit pas par l'adjonction de nouveaux quartiers. Le recensement de la population en 1755 compte à peine 3000 habitants (GENNEVOISE, 1932). La comparaison du plan de 1769 avec celui de 1794 (AD Nord, ill.) montre deux villes identiques. Il ne semble pas non plus que la reprise économique, apportée par la paix née du Traité d'Aix-la-Chapelle et par la prise en charge par l'État du financement des troupes et des fortifications, ait provoqué à partir des années 1750 (comme cela a été le cas à Lille ou à Arras), de regain de constructions d'envergure publiques et/ou privées reprenant le langage classique des modèles parisiens (BEAUDOUX-ROUSSEAU, 2006).

La période révolutionnaire apporte son lot de destructions : entre septembre 1793 et août 1794 les armées autrichienne puis française cherchent à s'emparer de la ville. L'état des lieux établi après les deux sièges dénombre deux tiers des habitations détruites ou endommagées, en particulier dans les rues à proximité des remparts dans la zone nord de la ville, là où se trouvaient les casernes et l'arsenal (rue Thiers, rue de l'Arsenal...), et déplore la destruction du beffroi et de l'église paroissiale, momentanément remplacée par une place publique (visible sur le cadastre consulaire dressé en 1793 ; ill.).

Le XIX^e siècle : une ville sur le déclin

Avant la Révolution, la ville comptait environ 100 fonctionnaires, de nombreux avocats, 132 religieuses, 20 prêtres et deux bataillons d'infanterie soit environ 1 500 hommes (DUVIVIER). Mais en 1790, la ville perd son état-major, ses tribunaux et la maîtrise des eaux et forêts. C'est le début de son déclin. Ainsi que l'indique la *Statistique du département du Nord* établie par le préfet Dieudonné en 1804, la ville qui "n'est vivifiée par aucune manufacture ni par le commerce présente un aspect misérable". Le *Mémoire sur la place du Quesnoy*, rédigé en 1846 par l'officier en charge de la ville (AD Nord, 66J1725), donne quelques indications sur la population : elle compte 3922 habitants dont 450 militaires et "600 hommes de 20 à 60 ans aptes à porter les armes en cas de besoin". Le rapport complète l'image de la ville : "étant dépourvue de tous commerces et n'étant située ni sur une rivière navigable ni sur une grande route [la ville du Quesnoy] n'est point un lieu de passage", et quelques pages plus loin : "Il n'y a pas au Quesnoy de fabrique de draps, mais il y a 6 marchands de draps, 15 marchands de toile et rouennerie et 17 maîtres tailleurs avec ouvriers." Cette dernière remarque montre à quel point la présence militaire influe, au-delà de l'emprise architecturale, sur la population de la ville puisque tous ces métiers sont en lien avec l'habillement des militaires. D'autres métiers sont recensés un peu plus loin "dont on pourrait utiliser les services en temps de siège" (voir en annexe : *Les métiers d'art utiles aux armées présents au Quesnoy (1846)*) : jardiniers, meuniers, maréchaux, maçons, couteliers, couvreurs, menuisiers, tailleurs de pierre, sabotiers... soit au total 88 artisans en sachant que "ce nombre ne comprend que les gens établis, les maîtres. On peut supposer en moyenne que chaque maître a deux ouvriers. Il faut donc multiplier 88 par 2 et l'on aura approximativement le nombre d'ouvriers qui se trouvent au Quesnoy." L'officier liste un peu plus loin les métiers de bouche, tels que bouchers ou boulangers. Au-delà de donner une idée de la composition sociologique de la ville, tous ces métiers également utiles à la population civile en temps de paix, permettent d'extrapoler sur l'architecture civile de la cité et en particulier d'expliquer la présence fréquente de gros bâtiments en fond de parcelle, parfois reliés au bâtiment sur rue, qui pourraient être des ateliers. Ainsi, le bâtiment en fond de parcelle du n°5 rue Goa a-t-il abrité une forge jusqu'à la première Guerre mondiale (témoignage oral recueilli auprès des descendants).

La municipalité s'attelle dès 1804 et pour plusieurs décennies à la reconstruction de la ville : hôpital civil et militaire (rue Thiers), hôtel de ville et beffroi reconstruits à l'identique (1807), collège (1816, rue Victor-Hugo), dépôt de vivres (1820, porte de Valenciennes), transformation du château comtal en caserne (1824), construction de nouvelles casernes (Lowendal, rue Juhel en 1839 ; Montplaisir, rue Thiers en 1840), église (1828), chapelle de l'hôpital militaire dans un style néo-gothique (1840, actuelle rue Jean-Jaurès) - seul exemple de ce type d'architecture au Quesnoy...

L'état des rues établi en 1819 pour préparer le plan d'alignement (AD Nord, S417) fournit quelques indications sur la typologie du bâti présent intra-muros (liste détaillée des typologies par rue en annexe). Il dénombre 608 maisons dont une maison avec une cour, 32 jardins (au sens de jardin vivrier et non de jardin d'agrément), mais seulement deux maisons avec jardin jointif (toutes deux dans la rue en face de l'ancien château comtal, c'est à dire un endroit de la ville peu bâti où l'espace est disponible), cinq granges ou écuries, quatre ruines, une brasserie et une tannerie (parcelle 618 du cadastre de 1817, actuellement 9, impasse du Flageolet). Sans surprise, les granges et écuries ainsi que les jardins sont situés aux extrémités des rues les plus proches des remparts. Les rues du centre-ville ne disposent le plus souvent que d'une cour, parfois d'un jardin d'agrément, en particulier lorsqu'il s'agit de maisons bourgeoises.

Des projets d'alignement sont envisagés dès le début du XIX^e siècle. Ainsi, le *Rapport explicatif et motivé sur le projet des alignements et redressement des rues de la ville du Quesnoy* établi en 1819 (AD Nord, S417) indique en préambule qu'il est nécessaire de réduire la sinuosité des rues ainsi que les décrochements importants, d'augmenter la largeur des rues principales à 8 m pour permettre le croisement de deux voitures et de maintenir cette largeur tout au long de la rue. Le projet détaille ensuite les modifications à apporter rue par rue. On peut noter celle de la rue des Écoles (actuelle rue Achille-Carlier) qui répond à des contingences militaires : son élargissement est rendu nécessaire afin de faciliter la circulation des voitures transportant des vivres qui, entrées par la porte de Valenciennes empruntent ensuite la rue des Écoles jusqu'à l'Établissement des vivres militaires (boulangerie militaire située à l'entrée de l'actuelle rue de Turenne). En dehors des conséquences, sur le tracé urbain, des modifications des remparts aux siècles précédents, cette demande de redressement de la rue des Écoles est l'une des très rares modifications du tracé urbain, proposée pour des raisons militaires. Des plans ont été produits à l'appui du projet d'alignement. Ils indiquent en jaune les zones qui doivent être consolidées, reconstruites ou détruites si elles sont trop vétustes ; et en rose les zones de l'espace public qui peuvent être

construites pour améliorer l'alignement des façades mais sans que soit modifiée l'implantation de la maison (AD Nord ; ill.). Cependant, la superposition des cadastres de 1817 (AD Nord ; ill.) et 1897 (AD Nord ; ill.) ne met aucun alignement en évidence. Elle montre en revanche la densification du bâti intra-muros du côté est de la ville, avec le comblement des dents creuses et surtout l'extension du bâti dans les extrémités des rues menant aux remparts ou les longeant. C'est par exemple le cas des parcelles propriétés de l'hôpital situées à l'extrémité de la rue Thiers, louées comme jardins en 1817 mais occupées par des maisons en 1897. Ces nouvelles implantations, également visibles rues Goa, Beaudoin-l'Édifieur, Baillon ou Saint-François respectent cependant l'organisation générale des îlots en préservant l'espace central non-bâti. Il semble que, comme cela s'est passé à Condé-sur-l'Escaut avec le règlement de 1834 (interdiction de construire des bâtiments de moins de deux et de plus de trois niveaux, obligation de réaliser un cordon entre le premier et le second niveau à 3,50 m au-dessus du soubassement ou de faire déborder de 20 cm par rapport à la toiture le mur de séparation entre deux maisons), les règles imposées dans l'arrêté validant le plan d'alignement pris en 1819 au Quesnoy - et seul document mentionnant des règles d'urbanisme et d'architecture retrouvé à ce jour pour le XIX^e siècle -, s'appuient sur des règlements antérieurs tout en réaffirmant certaines contraintes. Ainsi toute nouvelle construction ou restauration doit encore et toujours faire l'objet d'une autorisation municipale, mais l'arrêté indique seulement la nécessité de respecter l'alignement et ne donne aucune précision sur la hauteur ou la largeur des immeubles, les matériaux ou la composition de la façade. Pour certains éléments caractéristiques d'une façade, comme la hauteur des cordons entre les étages, il est seulement fait référence aux règlements antérieurs sans aucune autre précision... Les constructions en saillie sont interdites sauf autorisation dérogatoire de la municipalité. Enfin, quand l'alignement de la rue (sont concernées les rues Tanis, Juhel, Thiers et Maréchal-Joffre) oblige à la destruction totale ou partielle des façades, la reconstruction de ces dernières ne peut se faire sans la validation préalable du projet par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Mais de nouveau, aucune indication relative à l'aspect de la façade n'est donnée.

La rareté des archives relatives à l'habitat privé rend difficile la spéculation d'une assise historique étoffée sur cette thématique. Quelques documents abordent cependant cette question au détour d'autres sujets. C'est le cas du *Mémoire sur l'état du Quesnoy* qui parle des matériaux de construction utilisés : "La brique est généralement employée dans le pays, presque toutes les terres qui entourent la ville sont propres à sa fabrication. Comme dans tout le Nord, elle se cuit au charbon de terre par fourneaux de 3 à 400 000. Les pierres dures que l'on emploie sont le grès et la pierre bleue de Marbaix. Quelquefois, mais rarement, on se sert de la pierre blanche d'Ornaing. Le grès [est] extrait aux alentours de la place, en blocs isolés. La pierre bleue est loin de valoir le grès : une fois qu'elle a été employée, il n'est plus possible de l'utiliser car elle se délite quand on veut la retailler. Les pierres bleues de Soignies, en Belgique, d'un bleu plus pâle que celles de Marbaix, sont préférables [car] elles ont peu ou point de mauvaises veines tandis que les pierres de Marbaix en sont pleines. Quand une construction exige une grande quantité de pierres et qu'il est nécessaire qu'elles soient de grande dimension, on emploie la pierre bleue parce que l'on se procurerait difficilement le grès et que la taille en est très chère. Il existe deux fours à chaux aux environs de la place [d'où] l'on tire toute la chaux que l'on emploie dans les travaux. Il n'y a point de chaux hydraulique aux environs. Quand on a besoin d'en employer, on en fait venir de Tournai." On peut imaginer que cette description concerne les bâtiments en cours de construction, mais également ceux construits dans les décennies précédentes. Le mémoire indique aussi que "dans presque toutes les maisons il y a au moins une citerne. Les habitants préfèrent l'eau de pluie à toute autre pour laver et faire cuire les légumes. [...] Douze puits publics sont répartis sur divers points de la ville et servent aux habitants pour l'eau potable". Une de ces pompes est toujours en place rue Nouvelle-Zélande (ill.).

L'étude de l'état de section de 1897 fait apparaître quelques particularités quant à la typologie du bâti. Les propriétés d'artisans se caractérisent par une maison sur rue et un atelier situé en fond de cour, sans accès sur la rue. Ces maisons sont situées dans les extrémités des rues vers les remparts et l'organisation du bâti du bas de la rue Thiers constitue à ce titre un excellent exemple. On peut également signaler que dans le cas des deux boulangeries situées au 24, place du Général Leclerc et au n°8 rue Joffre, le fournil qui porte le nom de "boulangerie" est signalé au fond de la cour, bien séparé de l'habitation. Pour quelques maisons, le cadastre indique que la cuisine est séparée de l'habitation et installée dans un bâtiment indépendant, souvent dans la cour. C'est le cas pour le n°27, rue Carlier ou pour la ferme au n°7, rue Beaudoin l'Édifieur. Les rues à proximité du centre-ville accueillent presque exclusivement des commerces. Il semble y avoir un "zonage concentrique" de la ville, bien que ce terme soit anachronique : commerces réunis vers le centre, puis habitations, puis artisans aux extrémités des rues, et enfin fermes ou jardins à proximité des remparts. Il n'y a cependant pas de rues cantonnées à l'une ou l'autre typologie. Dans les rues éloignées du centre, la majorité des maisons possède un jardin vivrier, lequel est remplacé par une cour au centre-ville. Le jardin vivrier est associé à un jardin d'agrément pour les maisons bourgeoises, lesquelles sont réparties dans toute la ville... Le médecin installé au n°24 place du Général Leclerc possède même une orangerie !

En ce qui concerne l'habitat intra-muros, les maisons reconstruites au cours du XIX^e siècle sont d'apparence très modeste : elles sont entièrement en brique, y compris les soubassements et les encadrements de baies (avec parfois un linteau en bois), mais on y voit apparaître l'emploi de la pierre bleue pour les seuils de porte et quelquefois les appuis de fenêtre ou le décor des linteaux et pieds-droits. Le nombre de "couvreurs en ardoises" signalé dans l'état de section associé au cadastre de 1897 donne cependant une indication sur les matériaux de couverture mis en œuvre dans la construction... La ville présente peu de décors en brique vernissée ou en carreaux de faïence dans les façades, d'immeubles de style néo-

classique ou anglo-normand pourtant à la mode dans la seconde moitié du XIX^e siècle et qui sont, chacun à leur échelle, la traduction architecturale de l'aisance financière de leur propriétaire. Aucune maison Art Nouveau n'a été repérée, seul le remplage d'une imposte de porte d'entrée dans une vitrine de la rue Joffre (n°25) rappelle la ligne "coup de fouet" chère à ce style. Mais il s'agit uniquement d'un décor plaqué sur un immeuble plus ancien et, faute de sources, il est actuellement impossible de savoir quand cette modification de la façade a eu lieu.

Au cours du XIX^e siècle, la ville a compté plusieurs brasseries dont aucune ne subsiste aujourd'hui. Celle située ruelle Barzille, propriété de messieurs Dugimont et Longuepée, est clairement identifiable grâce au panneau en céramique qui orne sa façade. L'étude des cadastres de 1817 et 1897, ainsi que celle des états de section qui les accompagnent, permet d'en identifier sept. Une fabrique de cidre est également identifiée rue Juhel, à l'arrière de l'hôpital. Si, bien que les affectations aient changé, une partie des bâtiments a parfois été conservée et est toujours visible aujourd'hui, d'autres ont été entièrement détruits en particulier lors de la seconde Guerre Mondiale. Cependant, même pour les bâtiments brassicoles partiellement conservés, aucun élément architectural ne permet plus aujourd'hui de les distinguer du reste du bâti.

La ville est déclassée en 1867, ce qui marque le début du développement des faubourgs sur les espaces des anciennes servitudes militaires : construction de la gare en 1872 et de l'axe qui va de la gare à la ville avec réouverture de la porte de Flamengrie, installation d'usines (briqueterie, verrerie, sucrerie, gaz), construction de grandes maisons bourgeoises en milieu de parcelle qui profitent d'un espace non contraint (contrairement à celui intra-muros). Cette période est également propice à l'installation dans les anciennes zones *non aedificandi* situées à l'intérieur des remparts de vastes fermes sur cour. Ces dernières sont encore en place aujourd'hui. L'éclairage public au gaz est installé en 1874.

Lors de sa remilitarisation entre 1878 et 1901, elle devient un fort d'arrêt (c'est à dire capable de fonctionner en autonomie totale et d'assurer son auto-défense) dans le système Séré de Rivières. Ceci n'a pas d'influence sur les remparts, si ce n'est la réfection des portes de Valenciennes et du Faurœulx et le creusement dans l'épaisseur des remparts d'abri-traverses : elle n'en a aucune sur la trame urbaine.

La ville et les conflits du XX^e siècle

Lors des deux conflits mondiaux, Le Quesnoy ne joue pas de rôle stratégique. Les destructions subies par la ville sont donc identiques à celles de n'importe quelle autre ville et non à celles d'une place-forte qu'il aurait fallu raser.

La Première Guerre mondiale n'est pas très destructrice pour le Quesnoy, qui est loin de la zone de front, lequel a concentré presque toutes les destructions. Sans surprise, les clochers des églises et le beffroi sont détruits mais le reste du bâti n'a à déplorer que des destructions partielles, ce que confirme le plan des destructions établi en 1921 où les destructions apparaissent en jaune (AD Nord, 50Fi2285 ; ill.) et l'étude des dommages de guerre accordés par les deux commissions cantonales gérant les dossiers du Quesnoy. Il s'agit presque exclusivement de biens de première ou de deuxième catégories (c'est-à-dire de réquisitions, de prélèvements ou d'occupations faites par l'ennemi, destruction de biens meubles). Le rédacteur du plan d'alignement de 1921 (AD Nord, 20345-336) se plaint d'ailleurs que "dans cette vieille ville aux rues tortueuses [...] le hasard a fait que les immeubles gênants ont presque tous été épargnés". Plusieurs modifications du plan sont envisagées : augmentation de la largeur des rues au croisement des rues de l'Aulette et Victor-Hugo ou Saint-Martin et Carlier, destruction d'une partie des maisons espagnoles à l'extrémité de la place Saint-Jean (ill.) afin de ménager un espace entre ces maisons et le jardin de l'église, création de pans coupés à certains croisements, élargissement des rues Thiers et Saint-Martin, alignement des rues de Goa ou Tanis, destruction des portes de Landrecies et Faurœulx (et même projet de "déraser" les fortifications !), élargissement des voies au pied des fortifications... Ces propositions sont visibles sur le plan d'alignement établi en 1921 (AD Nord). La superposition des cadastres de 1897 et 2024 montre que, hormis la création de la placette entre le jardin de l'église et les maisons espagnoles, aucun de ces projets n'a été réalisé.

Tout comme la modification du plan de la ville, la reconstruction des immeubles a donc été limitée. Ainsi, on ne trouve pas ou peu d'immeubles représentatifs du style régionaliste caractéristique de la Première Reconstruction dans le Nord, de maisons de style Art déco ou néo-flamand. Les maisons espagnoles, qui ont conservé leur pignon caractéristique, sont augmentées d'une travée s'achevant elle aussi par un pignon à volutes. Mais ces immeubles, détruits ensuite pendant la seconde Guerre Mondiale ne seront pas reconstruits.

Enfin, pour répondre à la partie "embellissement" de la loi Cornudet (voir annexe "La loi Cornudet et la Reconstruction"), la ville décide de la construction d'un monument commémoratif néo-zélandais implanté à l'endroit où ils sont entrés dans la ville pour la libérer, de créer un petit jardin devant l'ancien château comtal et de transformer le château, désormais propriété de la ville, en lieu pour la population en y installant une salle des fêtes et une bibliothèque. Contrairement aux plans de modification de la voirie, tous ces projets ont été réalisés. Il est à noter que le maire en fonction au moment de la reconstruction, Daniel Vincent (1874-1946), fait adopter en 1925 une délibération demandant l'utilisation des dommages de guerre pour restaurer les remparts et en faire un musée des fortifications Vauban à ciel ouvert, ce qui lui est accordé par le ministère en charge de la Reconstruction.

En novembre 1932, eu égard au caractère exceptionnel de ses remparts, la Commission Supérieure d'Aménagement d'Embellissement et d'Extension des Villes approuve l'inscription de la ville sur la liste des localités présentant un caractère pittoresque, artistique ou historique telle que définie par la loi Cornudet proposée par la Commission Départementale des Sites et Monuments Naturels du Nord (AD Nord, 20345-337).

Un règlement de voirie est adopté en 1936 (AD Nord, 20345-340). Il reprend des éléments issus des règlements antérieurs comme l'interdiction de construire ou modifier un bâtiment à front de rue sans autorisation préalable de la mairie, ou de construire en saillie même si les anciennes sont tolérées. Certaines réparations sont autorisées si elles ne modifient pas la structure des façades comme la réparation des fenêtres si les pieds-droits sont conservés ou le percement d'une porte cochère à condition d'utiliser un linteau en bois. Toutes les baies doivent s'ouvrir vers l'intérieur et les barres d'appui doivent avoir au moins un mètre de hauteur. Les marquises vitrées sont autorisées à condition d'avoir une ossature métallique, d'être à au moins 3,5 m du sol et de ne pas dépasser de la façade de plus de 2,5 m - en sachant que leur présence entraîne le paiement d'une redevance spécifique ! Les perrons sont interdits mais les chasse-roues encadrant les portes cochères ou les décrotoirs de forme arrondie ne dépassant pas le seuil de porte sont autorisés. Il est indiqué que les matériaux de construction doivent être résistants et incombustibles, mais sans précision supplémentaire. Les murs séparatifs entre propriétés doivent être maçonnés et s'ils forment un pignon, celui-ci doit dépasser la toiture d'au moins 30 cm. Le plancher du rez-de-chaussée doit être à 15 cm au-dessus du seuil de porte qui sera au niveau du trottoir. Pour le revêtement des façades, le crépi est autorisé mais pas l'enduit béton. Le gabarit des nouvelles constructions est également fixé en fonction de la largeur de la rue. La hauteur minimale du rez-de-chaussée est de 3 m et celle des étages de 2,60 m. Aucune hauteur maximale de façade n'est cependant fixée et les pignons, frontons ou lucarnes peuvent augmenter la hauteur du gabarit de 4 m. La profondeur d'une maison est au maximum de deux fois sa hauteur. Les bâtiments aux angles de rue peuvent adopter le gabarit de la rue de leur choix.

Tous ces éléments contribuent à déterminer l'aspect du bâti et des façades de la ville. Cependant, ils s'appliquent essentiellement aux constructions neuves, lesquelles sont dans leur quasi-totalité situées à l'extérieur des remparts.

Les dernières modifications importantes ont lieu après la seconde Guerre Mondiale, qui a été plus destructrice que la Première. En mai 1940, un incendie ravage le beffroi et l'hôtel de ville et les maisons alentour, ainsi qu'une grande partie des rues des Lombards, Thiers et Désiré-Tanis. On déplore une centaine de destructions de maisons intra-muros pour toute la durée du conflit (CAUE, 1999). La reconstruction se fait à partir des années 1950, intra-muros avec la construction d'immeubles sur les zones détruites (rues des Lombards, Thiers, Désiré-Tanis), ou avec la création de nouveaux quartiers sur des zones peu bâties car occupées par des bâtiments militaires désaffectés (rues Saint-François, Salengro, Jean-Baptiste-Lebas, Victor-Hugo). À la différence des reconstructions qui se font en dehors de l'enceinte, il ne s'agit pas ici d'expansion urbaine car même si certaines de ces zones n'étaient pas bâties, les nouvelles constructions restent contraintes par le tracé urbain préexistant et la présence des remparts (ill.). Ces reconstructions ont été confiées à l'architecte Marcel Melon (1895-1969). Dans ces rues, la reconstruction est l'occasion de procéder à de légers alignements. À cette époque, la porte de Cambrai est également ouverte, créant un accès vers l'ouest.

Déjà ralentie par la démilitarisation et la Première Guerre mondiale, l'économie du Quesnoy ne redémarre pas après la Deuxième Guerre mondiale. Les développements urbains, peu nombreux, se font en dehors des fortifications qui sont conservées en l'état, comme le lycée Eugène Thomas et les immeubles d'habitation, avenue Léo-Lagrange.

Description

Le Quesnoy se situe dans le sud-est du département du Nord (ancien comté du Hainaut). Elle couvre une superficie de 15 km², dont environ 2 km² pour la ville intra-muros.

Au 1^{er} janvier 2024, Le Quesnoy est catégorisée comme bourg rural, selon la grille de densité établie par l'Insee en 2022. Elle appartient à la Communauté de communes Pays de Mormal (53 communes) et fait partie du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Elle est labellisée "Petite cité de caractère".

La ville est située sur un plateau qui sépare les vallées de la Sambre et de l'Escaut. Deux petites rivières, la Rhonelle et l'Écaillon, passent à proximité. Le plateau incliné monte du nord-ouest vers le sud-est : une déclivité de 26 à 168 m. La ville est bâtie sur une légère éminence dont le point culminant à 130 m est situé au niveau du beffroi. Ainsi que le décrit le *Mémoire sur la place du Quesnoy* rédigé en 1846 (AD Nord, 66J1725) : "Le terrain qui environne [Le Quesnoy] n'est ni la plaine ni la montagne, il est légèrement accidenté et en avant des fronts de l'ouest, il se relève légèrement".

Au nord-ouest le sol de limon/craie favorise les cultures, tandis que la partie plus marécageuse au sud-est se montre propice à l'élevage et à la sylviculture. Le *Mémoire* de 1846 (op. cit.) fournit quelques informations complémentaires : "Les terres sont de bonne qualité, aussi les céréales et les plantes grasses réussissent généralement bien : mais il y a peu de prairies dans les environs, ce qui fait que les fourrages ne sont pas abondants et que le Quesnoy n'est point une garnison de cavalerie. Sauf la forêt de Mormal qui est très belle, le pays n'est pas boisé. On voit seulement quelques plantations sur le bord des chemins [...]. L'air passe pour être très pur au Quesnoy et il y a peu ou point de maladies contagieuses ; mais il est très vif et il faut être fortement constitué pour s'y bien porter. Les personnes qui ont la poitrine délicate ne pourraient pas y vivre longtemps. Le vent d'ouest règne une grande partie de l'année, mais il pleut fort souvent."

La ville proprement dite est construite sur des terrains tertiaires caractérisés par des bancs de sable renfermant des blocs de grès que l'on retrouve comme matériau emblématique dans la construction des soubassements des maisons et des fortifications.

L'occupation des sols de la commune est marquée par l'importance des territoires agricoles répartis entre terres arables (52,9 %) et prairies (23,7 %). Les zones urbanisées représentent 14,5 % du territoire, les espaces verts artificialisés 7,1 %, les zones non bâties 1,1 % et les zones en cours d'aménagement 0,3 %.

et les zones industrielles ou commerciales ainsi que les réseaux de communication 1,8% (CORINE Land Cover (CLC) - Répartition des superficies en 15 postes d'occupation des sols (métropole), Données et études statistiques du ministère de la Transition écologique - consulté le 5 décembre 2024).

En 2024, la population totale est de 5008 habitants. Elle compte une moitié de retraités et la population active se répartit de la manière suivante : 2% d'entre elle travaille dans l'agriculture (4 entreprises), 10% dans l'industrie (8 entreprises), 2% dans la construction (9 entreprises), 36% dans le commerce, les transports et services divers (152 entreprises) et 51% dans l'administration publique comme l'enseignement, la santé et l'action sociale (39 structures).

65% l'habitat est composé de maisons individuelles.

(données tirées du site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-59481#consulter-sommaire> - consulté le 5 décembre 2024).

La ville du Quesnoy : contingences militaires et fabrique de la ville

Située dans le sud-est du département du Nord (ancien comté du Hainaut), Le Quesnoy se situe sur un plateau incliné qui sépare les vallées de la Sambre et de l'Escaut ; elle est bâtie sur une légère éminence. La ville proprement dite est construite sur des terrains tertiaires caractérisés par des bancs de sable renfermant des blocs de grès. Ces derniers ont été utilisés pour la construction des soubassements des maisons et des fortifications.

Un premier château et son enceinte sont bâtis en 1150 par le comte de Hainaut Beaudoin IV. La ville, protégée dès l'origine par une enceinte en terre, se développe alors au pied du château. Dès le XII^e siècle, le château est une résidence comtale prisée, ce qu'il restera jusqu'à Charles Quint. L'octroi d'une charte de franchise dès 1180, régulièrement renouvelée, favorise son développement. La ville vit des revenus qu'elle tire des territoires agricoles qui l'entourent et du commerce. On y trouve de nombreux artisans (boulangers, bouchers, brasseurs, tanneurs, merciers) et de nombreuses foires annuelles y ont lieu.

En 1523, Charles Quint fait compléter les fortifications pour les adapter aux évolutions de l'art poliorcétique, et faire ainsi de la ville une clef du système de défense des Pays-Bas méridionaux. L'église paroissiale est rebâtie la même année, l'hôtel de ville et le beffroi sont construits en 1583, à l'emplacement qui est encore le leur actuellement. L'ancien château comtal sert d'habitation au gouverneur militaire de la cité.

En 1654-55, les remparts qui viennent d'être détruits par les Espagnols sont relevés par les Français sur leur ancien tracé. Il faut attendre 1659 et l'entrée du Quesnoy dans le royaume de France pour que la ville devienne une ville-frontière où la fonction militaire va désormais primer. L'année 1668 marque le début de la modernisation des remparts selon les plans de Vauban. Après cette intervention, les remparts ne seront plus modifiés.

En 1790, la ville perd son état-major, ses tribunaux et la maîtrise des eaux et forêts ce qui la prive d'une grande partie des fonctionnaires qui la faisaient vivre. La ville est déclassée en 1867, ce qui favorise le développement des faubourgs sur les anciennes servitudes militaires : construction de la gare en 1872, installation d'usines (briqueterie, verrerie, sucrerie). Elle est remilitarisée brièvement entre 1878 et 1901 en tant que fort d'arrêt dans le système Séré de Rivières.

La Première Guerre mondiale n'est pas très destructrice pour le Quesnoy, ce qui n'est pas le cas de la Seconde. En 1940, un incendie ravage le beffroi, l'hôtel de ville et les rues à proximité des remparts. On déplore une centaine de destructions de maisons pour toute la durée du conflit. Déjà ralentie par la démilitarisation et la Première Guerre mondiale, l'économie du Quesnoy ne redémarre pas après la Deuxième Guerre. Les développements urbains, peu nombreux, se font en dehors des fortifications qui sont conservées en l'état.

Références documentaires

Documents d'archive

- AD Nord. Série S, Travaux publics et transports ; S 1 - 8792 (période 1800-1900) - Administration des Ponts et Chaussées ; S417 : Plans d'alignement, Le Quesnoy, 1819 : **Rapport explicatif et motivé sur le projet des alignements et redressement des rues de la ville du Quesnoy.**
AD Nord : S417
- AD Nord. Série J, Documents entrés par voie extraordinaire depuis 1944 ; Sous-série 66, Archives de la direction régionale du Génie de Lille ; 66J1720 à 66J1725. **Mémoire sur la place du Quesnoy, rédigé en exécution de l'article 42 de l'instruction du 22 mars 1842 sur la rédaction des projets dans les places,** 1846.
AD Nord : 66J1725
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2O345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-336 : Voirie -

généralités. **Plan général d'alignement et de nivellement - Réalisation place Saint-Jean et rues diverses, 1921-1931 : plans.**

AD Nord : 2O345-336

- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-337 : Voirie - généralités. **Projet d'embellissement, d'aménagement et d'extension, 1930-1933 : plans.**
AD Nord : 2O345-337
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2O345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-340 : Voirie - généralités. **Règlement de voirie, 1936.**
AD Nord : 2O345-340

Documents figurés

- **Quesnoy**, par Deventer, 1545. In *Plan des cités des Pays-Bas, partie II, 1545* (Bibliothèque nationale d'Espagne ; bdh0000043514).
Réédition par Charles RUELENS, 1884, Bruxelles [sous le titre] *Atlas des villes de la Belgique au XVIème siècle : cent plans du géographe Jacques Deventer exécutés sous les ordres de Charles Quint et Philippe II.*
- **[Profil de la ville du] Quesnoy**, par Beaulieu, 1680 (AD Nord - Provenances diverses : plans concernant le département du Nord, 1581-1922).
AD Nord : 50Fi2470
- **Plan du Quesnoy**, dressé en 1682 (BNF-Gallica ; btv1b8445244k).
BNF-Gallica : btv1b8445244k
- **Plan du Quesnoy** [en ligne], dressé par Lajoue en 1721 (BNF-Gallica ; btv1b52053849).
Tiré de : LAJOUÉ, **Places du Haynault français**, 1721-1722.
BNF-Gallica : btv1b52053849
- **Plan du Quesnoy - légende des ouvrages de la fortification du Quesnoy**, [s. n.], 1787 (BNF-Gallica ; btv1b531002939).
BNF-Gallica : btv1b531002939
- **Plan cadastral consulaire, feuille unique, an 12 [1793]** (AD Nord, P30-292).
AD Nord : P30-292
- **Plan du Quesnoy, 3ème année républicaine**, [1794] (AD Nord. Série J ; Documents entrés par voie extraordinaire depuis 1944 : Sous-série 66 : 66J1720 à 1874 : ville du Quesnoy).
Sous-série 66 : Archives de la direction régionale du Génie de Lille.
AD Nord : 66J1720
- **Ville du Quesnoy - Plan cadastral napoléonien, feuille unique, levé en 1817 : section E, 1ère partie** (AD Nord ; P31-761).
AD Nord : P31-761
- **Plan général de la ville du Quesnoy, 1819** (AD Nord. Série 2 O 345-169 : Voirie - généralités : plan d'alignement de la ville).
Titre complet : Plan général de la ville du Quesnoy, levé en exécution de l'art.52 de la loi du 16 septembre 1807 et en conformité de l'instruction de son Exe le Ministre de l'Intérieur donné le 2 octobre 1815 et de l'arrêté de

Monsieur le Préfet du département du Nord en date du 15 juin 1816. Par M. Helleu, géomètre de 1ère classe du cadastre, terminé en 1819.

AD Nord : 2O345-169

- **Plan de la place du Quesnoy portant l'indication au moyen des signes conventionnels de l'état des manutentions des divers ouvrages de la place en juin 1880**, plan levé par le chef du génie [signature illisible] (AD Nord. Série J, Documents entrés par voie extraordinaire depuis 1944 ; Sous-série 66 : ville du Quesnoy ; 66J1805).
Sous-série 66 : Archives de la direction régionale du Génie de Lille : 66J1720 à 1874.
AD Nord : 66J1805
- **Le Quesnoy, plan cadastral napoléonien de 1897**. Section dite de la ville, en trois feuilles, 2ème feuille (AD Nord ; P31-761).
AD Nord : P31-761
- **Le Quesnoy - Commune du Quesnoy - Aménagement et extensions de la ville - Etat actuel - Plan**, par A. Guyomard, ingénieur-géomètre agréé à Lille, le 6 août 1921 (AD Nord ; Fi - Provenances diverses : plans concernant le département du Nord, 1581-1922 ; 50Fi2285).
AD Nord : 50Fi2285
- **Commune du Quesnoy, aménagement et extension (loi du 14 mars 1919, art. 8) : Propositions**, plan levé par A. Guyomard, ingénieur-géomètre à Lille, 1921 (AD Nord. Série 50Fi - Provenances diverses : plans concernant le département du Nord, 1581-1922 ; 50Fi2285).
AD Nord : 50Fi2285
- **11. Le Quesnoy - Rue Casimir-Fournier**, carte postale, L. T. Q. éditeur, Le Quesnoy (AD Nord ; 5Fi70).
AD Nord : 5Fi70
- **Le Quesnoy (Nord) - Maisons espagnoles et rue Casimir-Fournier**, carte postale, Dufour - Aubry, éditeur, Le Quesnoy [sans date] (AD Nord, 5Fi78).
AD Nord : 5Fi78
- **Le Quesnoy - Le corps de garde, la place**, carte postale, J. Delbreuve, imprimeur, Le Quesnoy [s. d.] (AD Nord, 5Fi13).
AD Nord : 5Fi13
- **Le Quesnoy - Place de l'église**, carte postale, B. F., imprimeur, Paris [sans date] (AD Nord, 5Fi62).
AD Nord : 5Fi62
- **Le Quesnoy - Rue de Faurœulx**, carte postale, [sans date] (AD Nord, 5Fi68).
AD Nord : 5Fi68
- **Le Quesnoy (Nord) - vue panoramique (Sud)**, carte postale, Dufour - Aubry, éditeur, Le Quesnoy [sans date] (AD Nord, 5F3).
AD Nord : 5F3
- **Le Quesnoy (Nord), vue panoramique**, carte postale, Dufour-Aubry éditeur, Le Quesnoy [s. d.] (AD Nord ; 5Fi2).
AD Nord : 5Fi2

Bibliographie

- AUXENT, Béatrice, DEBRABANT, Bernard. **Le Quesnoy, connaissance d'une ville forte ou la métamorphose d'un lieu**. Lille : CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) du Nord, 1999. 53 p.
- DUVIVIER, Jules (abbé). **Le Quesnoy : ses annales, ses sièges, ses fortifications**. Réédition. Paris : Le livre d'histoire, 1994. (collection Monographies des villes et villages de France).
Première édition : Lille : Société d'édition du Nord, 1934. 194 p.
- FRIGOUT, Fanny, LEVIVE, Vincent, ROUMEGOUX, Yves. **Carnet de ville du Quesnoy** [en ligne]. Lille : CAUE du Nord (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement), 2006. (collection Carnet de ville).14 p.
Publication dans le cadre de l'étude "*Septentrion, de la ville forte à la ville durable*".
- GENNEVOISE, M.J., **Monographie de la ville de Le Quesnoy**. *Bulletin de la société d'études de la province de Cambrai (Histoire de Flandre, Tournaisis, Cambrésis, Hainaut, Artois)*, tome XXXII, 1932.
Membre perpétuel de la société d'études.
- GILOTEAUX, Paulin (abbé). **Histoire de la ville de Le Quesnoy : des origines à nos jours**. Réédition. Paris/Autremencourt : Office d'éd. du livre d'histoire, 1997. (collection Monographies des villes et villages de France ; 1643).
Première édition : Le Quesnoy : chez l'auteur, Œuvres charitables, 1960. 175 p.-24 pl.
- ORGEIX, Émilie d'. **Au pied du mur, bâtir le vide autour des villes (XVI^e - XVIII^e siècles)**. Bruxelles : Éditions Mardaga, 2019. 303 p.
- ORGEIX, Émilie d', MEYNEN, Nicolas. **L'armée dans la ville : forces en présence, architectures et espaces urbains partagés (XVI^e-XXI^e siècle)**. Toulouse : Presses Universitaires du Midi, 2022. 311 p.
- **Ministère de la Transition écologique, Répartition des superficies en 15 postes d'occupation des sols**. Ministère de la Transition écologique. **CORINE Land Cover (CLC) - Répartition des superficies en 15 postes d'occupation des sols (métropole)**, Données et études statistiques [en ligne].
- TRUTTMANN, Philippe. **Fortifications, architecture et urbanisme aux XVII^e et XVIII^e siècle : essai sur l'œuvre artistique et technique des ingénieurs militaires de Louis XIV et Louis XV**. Thionville : Service culturel de la ville de Thionville, 1976. (collection *Études historiques*, n°32).
p. 157-174

Périodiques

- BAUDOUX-ROUSSEAU, Laurence. **Architectes parisiens en Artois, Flandres et Hainaut au XVIII^e siècle - Projets et réalisations** [en ligne]. In ACTES DES JOURNÉES D'ÉTUDES. *Pierre Constant d'Ivry (1698-1777) et les architectes de son temps* (2006). [s. l.] : Annales du centre Ledoux, 2024.
Colloque organisé en 2006 par le GHAMU (Groupe Histoire Architecture Mentalités Urbaines). 5^{ème} volume des publications en ligne du GHAMU - annales du Centre Ledoux, 2024.
p. 105-127
- BAUDOUX, Laurence. **Le choix de la modernité : les règlements d'urbanisme à Valenciennes, 1677-1790** [en ligne]. *Revue du Nord*, tome 79, n° 320-321, avril-septembre 1997.
p. 593-613.
-

DE MEULEMEESTER, Joseph. **La fortification en terre et son influence sur le développement urbain de quelques villes des Pays-bas méridionaux**. *Revue du Nord*, tome 74, n°296, 1992.
p. 13-28.

- DESCAT, Sophie. **L'embellissement urbain au XVIIIe siècle : éléments du beau, éléments du sublime** [en ligne]. *Les publications en ligne du GHAMU - Annales du centre Ledoux*, 2018.
p. 127-142.
- GLINEUR, Cédric. **Le droit à l'embellissement à Lille sous l'Ancien régime (1667 - 1789)** [en ligne]. *Revue du Nord*, 2007/1, tome 89, n°369.
p. 27-42.
- MAILLARD-DELBENDE, Agnès. **La politique de reconstruction à Aire au XVIIIe siècle** [en ligne]. *Revue du Nord*, tome 78, n°314, janvier-mars 1996.
p. 49-70.
- NOLIBOS, Alain. **Arras, ville des Lumières au XVIIIe siècle** [en ligne]. *Revue du Nord*, tome 1, n°73, 2019.
p. 25-38.
- SARDAIN, Marie-France. **Les servitudes militaires autour des fortifications au XIXe siècle** [en ligne]. *Revue historique des armées*, Service historique de la défense, n°274, 2014.
p. 3-14.

Liens web

- Atlas régional de l'occupation des sols en France [consulté le 13 janvier 2025]. : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/media/588/download?inline>
- Atlas des villes de la Belgique au XVIème siècle [Texte imprimé] : Cent plans... exécutés sur les ordres de Charles Quint et de Philippe II. Reproduits en fac simile chromographique. [Consulté le 05/02/2025] : <https://bdh-rd.bne.es/viewer.vm?id=0000000337>
- Bulletin : histoire et archéologie Flandre, Tournais, Cambrésis, Hainaut, Artois - Société d'études de la province de Cambrai ; Auteur : Deligne, Jules (1816-1906). [consulté le 13/01/2025].] : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9754450d>
- Le Quesnoy, connaissance d'une ville forte ou la métamorphose d'un lieu. [consulté le 27/06/2024] : <https://www.caue-nord.com/SPASSDATA/ALGEDIM/QOKQWR/D179/D17975.pdf>
- Carnet de ville du Quesnoy. [consulté le 27/06/2024] : <https://www.caue-nord.com/SPASSDATA/ALGEDIM/QOKQWR/D148/D14832.PDF>
- La politique de reconstruction urbaine à Aire au XVIIIe siècle. [consulté le 27/06/2024] : https://www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1996_num_78_314_5091
- L'embellissement urbain au XVIIIème siècle : Eléments du beau, éléments du sublime. [consulté le 27/06/2024] : https://www.ghamu.org/IMG/pdf/4Descat_Embellissements_article.pdf
- Le droit de l'embellissement à Lille sous l'Ancien Régime (1667-1789). [consulté le 27/06/2024] : <https://www.cairn.info/revue-du-nord-2007-1-page-27.htm>
- Arras, ville des Lumières au XVIIIème siècle. [consulté le 01/07/2024] : <https://www.cairn.info/revue-nord-2019-1-page-25.htm>
- Le choix de la modernité : les règlements d'urbanisme à Valenciennes, 1677-1790. [consulté le 01/07/2024] : https://www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1997_num_79_320_5245
- Pierre Contant d'Ivry (1698 – 1777) et les architectes de son temps. [consulté le 01/08/2024] : <https://www.ghamu.org/pierre-contant-divry-1698-1777/>
- La fortification de terre et son influence sur le développement urbain de quelques villes des Pays-Bas méridionaux. [consulté le 08/04/2024] : https://www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1992_num_74_296_5989
- Les servitudes militaires autour des fortifications au XIXe siècle. [consulté le 27/06/2024] : <https://journals.openedition.org/rha/7940>

Annexe 1

Les métiers d'art utiles aux armées au Quesnoy (1846)

Chapitre 6 - Statistique de la place et des environs

Ouvriers d'art

Les ouvriers d'art dont on pourrait utiliser les services en temps de siège se répartissent de la manière suivante :

- jardiniers : 5
- meunier : 1
- vanniers : 2
- cordiers : 5
- mareschaux (sic) : 5
- charrons : 2
- maçons : 13
- coutelliers (sic) : 2
- ferblantiers : 3
- plombiers : 2
- armuriers : 1
- selliers : 2
- fabricant de clous : 1
- serruriers : 7
- couvreurs : 5
- tonneliers : 4
- tourneur : 1
- bourrelier : 1
- menuisiers : 8
- charpentiers : 7
- briquetier : 1
- tailleurs de pierre : 7
- mécanicien : 1
- sabotier : 1

Soit un total de 88. Ce nombre ne comprend que les gens établis, les maîtres. On peut supposer en moyenne que chaque maître a deux ouvriers. Il faut donc multiplier 88 par 3 et l'on aura approximativement le nombre d'ouvriers qui se trouvent au Quesnoy.

Source : Mémoire sur la place du Quesnoy, rédigé en exécution de l'article 42 de l'instruction du 22 mars 1842 sur la rédaction des projets dans les places, 1846 (AD Nord ; 66J1725).

Annexe 2

Les règlements d'urbanisme dans quelques villes du Nord au XVIII^e siècle

1 - Éléments de synthèse

Beaucoup de villes du Nord passent sous domination française au cours du XVII^e siècle. Pour certaines d'entre elles, ce changement de régime a des répercussions sur l'architecture.

Pour plusieurs villes, comme Lille en 1674 puis 1722, Arras en 1722, Valenciennes en 1689, Douai en 1718 ou encore Aire-sur-la-Lys en 1722 ou Condé Sur Escaut en 1752, ce changement se matérialise par l'adoption de règlements d'urbanisme. Ces derniers, définis par les échevins, sont dans la plupart des cas validés par l'autorité royale.

À Lille, Arras, Aire, Condé... les échevins demandent pour chaque nouvelle construction ou modification de maison le dépôt d'un projet avec dessin de la façade, liste des matériaux et des prix avant de délivrer le permis de construire. Ils peuvent être accompagnés dans cette mission par un architecte qui veille à la conformité des projets puis des travaux et peut proposer des plans aux particuliers qui en seraient dépourvus. Ces règlements n'impliquent pas de réflexion sur l'urbanisme de la cité : ils ne modifient pas le parcellaire ni n'impliquent la construction de nouveaux quartiers. Tous en revanche imposent l'alignement des maisons à front de rue.

Le premier objectif de ces règlements est de réduire les risques d'incendie et de limiter leur propagation. Pour beaucoup de ville, ces mesures réaffirmées au XVIII^e siècle reprennent des décisions communales antérieures. On y trouve de manière assez commune l'interdiction de constructions neuves à pan de bois, en torchis ou les couvertures en chaume tout comme la remise en état des maisons construites dans ces matériaux et l'obligation de construire ou restaurer dans

des matières non combustibles : brique et/ou pierre pour les murs (y compris ceux mitoyens entre deux maisons), et tuiles ou ardoise pour les couvertures. Ces changements de matériaux ont une conséquence directe sur les formes de l'habitat, ainsi le passage d'une couverture en chaume au profit de l'ardoise ou de la tuile diminue l'inclinaison des toits de 60° à 40°. Il s'agit également de lutter contre les risques d'accident. Ainsi, on interdit les accès de cave par une trappe ou des marches dans les trottoirs, on impose la suppression des enseignes et des appentis de magasin empiétant sur la voie publique, ou la destruction des étages en encorbellement ou des saillies sur les murs comme les oriels (Arras, 1583). S'y ajoute parfois, afin d'améliorer l'évacuation des eaux de pluie, la "mitoyenneté des gouttières" (par exemple à Valenciennes en 1728), ce qui implique des maisons présentant sur rue leur mur gouttereau.

Certaines villes imposent des règles quant aux matériaux. À Valenciennes, les murs auront une brique et demie d'épaisseur (règlement de 1689) et dès 1715, tous les éléments de toiture comme les tuiles ou les cheminées sont normés. C'est aussi le cas à Lille, où en 1684, un règlement municipal définit la manière de fabriquer les briques, tuiles et mortiers utilisés dans la construction. Sans être aussi contraignant, Douai demande cependant à ses habitants de construire avec un premier niveau en grès, des murs en briques, des encadrements de baies en pierre blanche et une couverture en tuile. Ces matériaux sont aussi ceux mis en œuvre à Valenciennes.

À ces consignes techniques s'ajoutent des contraintes relatives aux élévations. Ainsi Lille, Aire-sur-La-Lys, Douai ou Arras imposent des maisons présentant leur mur gouttereau sur la rue. Le règlement lillois insiste sur la nécessaire symétrie des façades des maisons de particuliers comme des bâtiments publics. Celui de Douai impose des façades ordonnées, des fenêtres de taille identique à tous les niveaux de façade mais couvertes par un linteau au premier niveau et par un arc segmentaire aux niveaux supérieurs ainsi qu'une toiture décorée de lucarnes. Tout comme à Valenciennes, la hauteur des bâtiments est fixée en fonction de chaque rue. C'est également le cas à Arras où les maisons de centre-ville doivent compter trois niveaux tandis que celles plus périphériques ne peuvent en compter que deux et seuls les pignons flamands des places centrales pourront être restaurés et entretenus, les autres devant être détruits dès lors que leur état de dégradation les rendra dangereux. À Valenciennes, le grès doit être utilisé pour les soubassements et les premières assises du premier niveau et la hauteur de cette partie de façade doit être identique pour toutes les maisons d'une même rue. À partir de 1767, cette volonté d'uniformité s'applique également aux décors : désormais cordons, bandeaux, corniches, cordons larmiers, impostes régnant entre les baies, forme des ouvertures, piliers et supports divers, balcons... tous doivent être identiques et se poursuivre d'une façade à l'autre.

À Condé-sur-l'Escaut, un nouveau règlement est adopté en 1834. Si certaines contraintes existent déjà dans le règlement de 1752, comme la nécessité d'alignement et l'obligation de soumettre tout projet de modification / restauration / construction à l'autorité municipale, de nouvelles règles sont imposées qui se traduisent visuellement dans l'aspect des constructions. Ainsi en est-il de l'interdiction conjointe de construire des bâtiments de moins de deux et de plus de trois niveaux, de l'obligation de réaliser un cordon entre le premier et le second niveau à 3,50 m au-dessus du soubassement ou de celle de faire déborder de 20 cm par rapport à la toiture le mur de séparation entre deux maisons. Mais surtout, afin de conserver l'homogénéité du bâti, le dessin des maisons voisines doit figurer sur les plans soumis à la municipalité qui désignera des modèles à suivre parmi celles-ci. Cette manière de diffuser par capillarité un certain nombre de traits communs à toutes les maisons mais sans imposer de modèle uniforme est une nouveauté dans les règlements d'urbanisme.

2 - L'exemple d'Aire-sur-la-Lys

Un exemple très abouti est le règlement pris par les magistrats d'Aire-sur-la-Lys en 1722. Il montre une volonté d'uniformisation et pas seulement le souci d'améliorer la salubrité et de diminuer les risques incendies. Comme dans les autres règlements, on retrouve la suppression des enseignes, saillies et appentis des boutiques ou des encorbellements et l'obligation d'alignement ainsi que l'utilisation de matériaux non combustibles. Mais surtout, le règlement impose deux modèles de façade en fonction de l'espace urbain où elles sont bâties.

Le premier concerne la Grand Place. Les immeubles qui y sont édifiés, appelés "maisons à pilastres" doivent compter 3 niveaux, avoir des trumeaux qui s'achèvent par des chapiteaux corinthiens, une façade en pierre ou en briques, des allèges et des dessus de portes décorés de motifs floraux, et présenter des motifs en frise dans les architraves. Le second ensemble, de loin le plus nombreux, concerne les autres rues où se mélangent habitations bourgeoises, artisans ou hôtels particuliers. Dans ces dernières, il est précisé que toutes les maisons d'une même rue doivent être uniformes. Ces maisons, appelées "maisons tramées" présentent deux niveaux, des baies en pierre saillant par rapport au nu du mur et surmontées d'un linteau décoré, les travées de baies alternent avec des trumeaux en brique. Les allèges sont en briques. Les décors sont également précisés : un cordon larmier est présent au second niveau, de même qu'un cordon en pierre entre le premier et le second niveau. Une architrave et une corniche en pierre couronnent l'élévation. Les corniches et cordons en pierre se poursuivent d'une façade à l'autre. La maison présente son mur gouttereau sur rue et les pignons entre chaque maison doivent être découverts. Pour les maisons les plus riches, la travée d'entrée est encadrée sur le premier et le second niveaux de pilastres à refends ou d'un bossage continu, et la baie du 2nd niveau est couverte par un arc et non par un linteau. Quelques maisons sont séparées par un pilastre. En 1730, l'autorité municipale autorise la construction d'un troisième niveau si ce dernier est destiné au logement d'un officier. Enfin, les immeubles aux angles des rues sont à pans coupés.

3 - Conclusion

Le XVIII^e siècle marque le passage de la ville flamande à la ville classique française. Les maisons à pignon sur rue et chéneaux communs sont remplacées par des maisons présentant leur mur gouttereau sur rue et offrant des façades ordonnées et alignées. Les signatures locales comme les pignons à redents ou à volute disparaissent, de même que la variété des motifs décoratifs issus de la renaissance flamande (guirlandes de fleurs et de fruits, putti, cornes d'abondance, niches pour statues...). La ville s'uniformise, à la fois dans les décors nouveaux comme les pilastres ou les cordons et corniches en pierre, l'utilisation des matériaux (association grès pour les soubassements, pierre blanche pour les encadrements de baies et certains décors et briques pour les murs), l'ordonnancement ou à minima la symétrie des façades, la naissance de la notion de "rang" avec l'uniformisation des volumes, hauteurs et décors pour toutes les maisons d'une même rue.

Bibliographie sommaire :

BAUDOUX, Laurence : Le choix de la modernité : les règlements d'urbanisme à Valenciennes, 1677-1790. In Revue du Nord, 1997.

GLINEUR, Cédric. Le droit à l'embellissement à Lille sous l'Ancien régime (1667 - 1789). In Revue du Nord, 2007.

MAILLARD-DELBENDE, Agnès. La politique de reconstruction à Aire au XVIII^e siècle. In Revue du Nord, 1996.

NOLIBOS, Alain. Arras, ville des Lumières au XVIII^e siècle. In Revue du Nord, 2019.

Annexe 3

Répartition des typologies de constructions par rues en 1819 au Quesnoy

Les informations sont fournies par le **Rapport explicatif et motivé sur le projet des alignements et redressement des rues de la ville du Quesnoy, 1819 (AD Nord, S417).**

Nom de la rue en 1819	Nom actuel	Maisons	Maison avec jardin	Maison avec cour	Jardin	Grange	Ecurie	Ruine	Divers
Rue de la Tour clémence	Rue Jean Jaurès (entre la rue de l'Aulette et les remparts)	14							
Rue de l'Ange	Rue Jean Jaurès (entre les rues Gambetta et Thiers)	14							
Rue du Nord	Rue Jean Jaurès (entre les rues Thiers et de l'Aulette)	7							chapelle
Rue du lion d'or	Rue Georges V	24							
Rue du miroir	Rue Gambetta	25							
Rue Saint-Laurent	Rue Thiers	25							

Rue de l'Aulette	Rue de l'Aulette	11							
Rue Flamengries	Rue Victor-Hugo	25							
Rue de la couronne	Rue de la couronne	12				1			
Rue Jalousie	Rue Chevray	17			1				
Rue de Fauroeux	Rue du Maréchal Joffre	30			1				
Rue de l'hôtel de ville et place Saint-Jean	Rue du Maréchal Joffre	18							Hôtel de ville et beffroi
Rue du petit marché	Rue Casimir-Fournier	17							
Place Saint-Michel	Place Saint-Michel	4							
Rue Théau	Rue Théau	20							
Rue des trois rois	Rue de Strasbourg	16							
Rue des écoles	Rue Achille Carlier	36							1 brasserie - 1 hospice
Rue Saint-Martin	Rue Nouvelle Zélande	43				1			
Rue Goa	Rue Goa et rue de Turenne	5			9			1	boulangerie militaire - terrain militaire
Rue neuve de Valenciennes	Rue Tanis	37							arsenal - corps de garde
Ruelle Barzille	Ruelle Barzille	11							
Rue Ane bassée	Rue Brancion	12							
Grande rue de Valenciennes	Rue Thiers	46		1				1	église - hôpital public - mairie

									- jardin public
Ruelle de l'hôpital	Place Juhel					1	1		
Petite rue de Valenciennes	Rue Juhel entre des rues Thiers et Tanis	5							caserne
Rue du paradis	Rue Juhel	2			6				
Rue des Lombards	Rue des Lombards	20			3			1	
Cul de sac Flageolet	Rue Flageolet	2							tannerie
En face Pavillon (château comtal)	Avenue des Néozélandais	5	2		5				caserne et cuisines
Place d'armes	Place du Général Leclerc	40							corps de garde
Rue du Général	Rue du Général Bouttiaux	11							
Rue Saint-François	Rue Saint-François	23			5				caserne
Rue Salée	Rue Valory	18							
Rue du Gar	Baillon	16				1			caserne

Nouveau tableau

Annexe 4

La loi Cornudet et la Reconstruction

La loi Cornudet et la Reconstruction

La loi Cornudet est le premier texte officiel cherchant à imposer des règles d'urbanisme. Présentée une première fois en 1913, elle est votée le 14 mars 1919, puis complétée l'année suivante par une circulaire d'application.

La loi s'applique aux villes de 10 000 habitants et plus, aux communes en accroissement rapide, aux "stations balnéaires, maritimes, hydrominérales, climatiques et sportives dont la population augmente de plus de 50% à certaines périodes de l'année", aux villes présentant un caractère pittoresque, artistique et historique, ainsi qu'aux communes des régions sinistrées.

Elle a comme objectif l'établissement par les communes concernées d'un Projet d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension (PAEE) organisé autour de trois axes : l'esthétique, l'hygiène et la circulation. Il s'agit de prendre en compte à la fois le désir des habitants de vivre dans un environnement plus agréable, de conserver la valeur historique des centres-ville et d'anticiper les modifications urbaines qui seront induites par l'évolution technique et en particulier le développement de la voiture. C'est également le premier texte qui évoque le "zonage", c'est-à-dire la répartition des

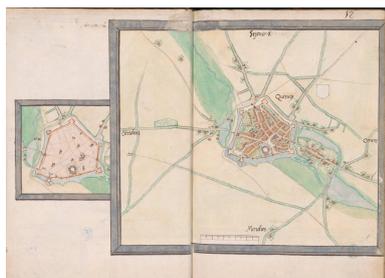
fonctions urbaines (industrie, commerce, administration, habitations bourgeoises, habitations ouvrières et habitations à bon marché) dans des zones délimitées et spécifiques.

Les communes disposent d'un délai de 3 ans pour produire ce document. Il doit être issu des réflexions des édiles, mais élaboré par un architecte-urbaniste, puis soumis à enquête publique. Le dossier doit comprendre des plans indiquant les créations et les modifications apportées à l'existant ainsi qu'un programme déterminant les servitudes esthétiques (position des maisons par rapport à la rue, verdissement...), hygiéniques (par exemple l'emplacement des hôpitaux et des cimetières et du tout à l'égout...) et historiques. Une fois validé en conseil d'État, le PAEE s'impose à tous les maîtres d'ouvrage qui doivent recevoir une autorisation de la municipalité avant de pouvoir engager leurs projets. Quelques orientations sont fournies dans la circulaire d'application. Les municipalités sont invitées à prévoir des voies larges, avec des pentes minimales, des angles ouverts, "d'amples rayons de giration" et des visées larges facilitées par les pans coupés des immeubles au coin des rues. Il faut favoriser les maisons en retrait de la rue précédées par un jardin, multiplier les jardins particuliers à l'arrière des maisons mais aussi les espaces verts publics. Le square devient l'accessoire indispensable de la rue. Tout ce verdissement a comme avantage de rendre la ville plus jolie mais aussi d'élargir la taille des rues et de permettre une meilleure circulation de l'air et de la lumière car, ainsi que le dit Cornudet, "Il faut s'attaquer bien plus énergiquement aux cours obscures qu'aux rues étroites". Le retrait d'alignement est aussi une solution pour pouvoir construire dans des rues courbes. Les emplacements destinés aux monuments et édifices publics doivent être choisis et organisés avec attention. Il n'y a en revanche pas d'obligation à la création d'une place centrale réunissant des fonctions d'administration et de services. Il est recommandé de conserver les bâtiments historiques en leur donnant par exemple une nouvelle affectation comme l'accueil d'une administration, mais aussi leur environnement pour "éviter le désencadrement des chefs-d'œuvre de l'architecture nationale". Il ne s'agit donc pas de faire table rase du passé en ne construisant par exemple que de larges rues rectilignes, mais bien de tenir compte des caractéristiques urbaines existantes pour améliorer le fonctionnement quotidien de la cité. Cependant, dans de nombreux cas, une procédure d'alignement est indispensable pour pouvoir mettre en œuvre les principes posés dans la loi. La création de boulevards de ceinture dédiés à la circulation automobile, ou celles de promenades piétonnes panoramiques sont des éléments récurrents des plans Cornudet, tout comme les pans coupés des carrefours occupés par de belles maisons ou des vitrines de magasin.

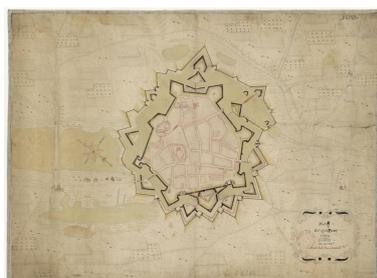
Pour les villes des régions dévastées, la loi Cornudet offrait l'opportunité de reconstruire mieux : plus rationnel, plus hygiénique, plus beau et harmonieux tout en intégrant les évolutions futures afin d'éviter les implantations anarchiques. L'idée était que "Les petites villes et villages se sont formés au hasard des circonstances, sans idées directrices et sans plan. Allait-on reconstruire la ville telle qu'elle était, avec ses tares, ses quartiers malsains, ses ruelles tortueuses et ses logements insalubres ? Il eut été impardonnable de ne pas profiter de la circonstance pour reconstruire en améliorant et tirer du grand désastre au moins quelques biens." (Rapport de 1922 du chef du service de la reconstitution foncière au Conseil général du Pas de Calais ; *Catalogue de l'exposition "Reconstruire le Pas de Calais"*, p. 113). En mai 1919, un arrêté préfectoral fixe à 226 le nombre de communes du Pas-de-Calais devant mettre en place un PAEE. Dans le bilan de la reconstruction dressé en 1927 par la préfecture du Pas-de-Calais, seules huit communes avaient réalisé un PAEE. Cette démarche qui aurait pu sembler facile puisque le bâti ancien était détruit n'a pas rencontré de succès. La nécessaire expropriation de nombreux propriétaires n'était pas envisageable, il fallait reloger vite... et l'opportunité donnée par l'article 2 de la circulaire d'application de la loi qui, pour ne pas freiner la reconstruction, autorise les communes détruites à se limiter à une étude d'urbanisme sommaire accompagnant un plan d'alignement et de nivellement, a souvent réduit les PAEE à une modification à la marge du parcellaire ancien pour élargir un peu les rues ou les redresser, à la création d'une place autour de laquelle sont regroupés les édifices publics (en particulier en milieu rural où elle n'existait pas) ou au déplacement du cimetière à l'extérieur de la ville. Seules quelques grosses communes comme Lens, portée par le volontarisme de son maire Émile Basly, ont mis en place un vrai PAEE.

Pas plus que dans les régions sinistrées, les PAEE n'ont rencontré de succès à l'échelle nationale. En effet, ils demandaient une profonde modification dans la manière de penser la ville en la voyant comme un tout et plus comme une juxtaposition de petites zones à traiter individuellement, obligeaient à anticiper ses évolutions et impliquaient souvent de faire de profondes modifications dans les tissus urbains existants. Ils ont donc souvent été limités aux parties des villes en extension. Les procédures étaient également très lourdes. Ainsi, en 1940, seuls 273 projets ont été déclarés d'utilité publique par l'État alors que 2 000 communes auraient pu avoir un PAEE.

Illustrations



Plan Deventer, 1545 (Bibliothèque nationale numérique d'Espagne).
Repro. Pierre Thibaut
IVR32_20245902428NUCA



Plan du Quesnoy, dressé en 1682 (BNF-Gallica).
Repro. Pierre Thibaut
IVR32_20245902421NUCA



Plan Lajoue "Places du Hainaut français", 1721 (BNF-Gallica).
Repro. Pierre Thibaut
IVR32_20245902424NUCA



Plan de la ville, 1769 (BNF-Gallica).
Repro. Pierre Thibaut
IVR32_20245902425NUCA



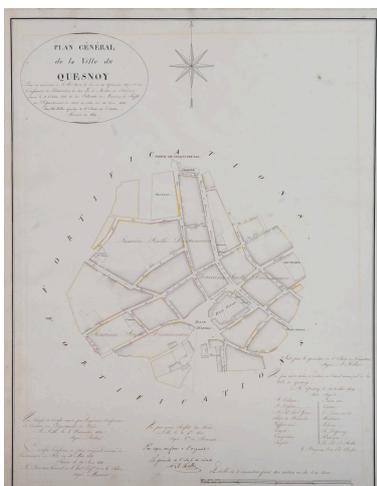
Cadastre consulaire, 1793 (AD Nord, P30-292).
Repro. Pierre Thibaut
IVR32_20245902414NUCA



Plan de la ville, 1794 (AD Nord, 66J1720).
Repro. Pierre Thibaut
IVR32_20245902362NUCA



Cadastre napoléonien, 1817 (AD Nord, P31-761).
Repro. Pierre Thibaut
IVR32_20245902415NUCA



Plan projetant les alignements des rues du Quesnoy, établi en 1819 (AD Nord, 20345-169).
Repro. Pierre Thibaut
IVR32_20245902358NUCA



Plan de la ville, 1880 (AD Nord, 66J1805).
Repro. Pierre Thibaut
IVR32_20245902365NUCA



Cadastre napoléonien, 1897 (AD Nord, P31-761).



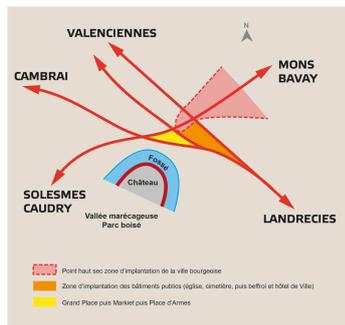
Plan de la ville, 1921 (AD Nord ; 50Fi2285).



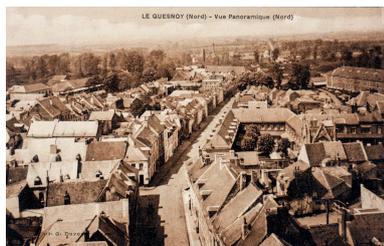
Plan d'alignement : proposition, 1921 (AD Nord, 50Fi2285).

Repro. Pierre Thibaut
 IVR32_20245902417NUCA

LE QUESNOY | NORD | FORTIFICATIONS
 Répartition des espaces à l'intérieur
 des remparts entre le XII^e et le XV^e siècle



Répartition des espaces intra-muros
 du XII^e au XV^e siècle (d'après
 "Le Quesnoy, connaissance d'une
 ville forte ou la métamorphose
 d'un lieu", CAUE du Nord, 1999).
 Dess. Eddy Stein
 IVR32_20245902509NUCA



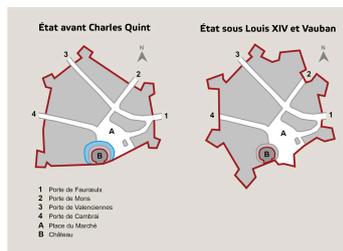
Vue panoramique du Quesnoy
 depuis le beffroi avant la
 Première Guerre mondiale :
 partie nord de la ville autour de
 la rue Thiers (AD, Nord 5Fi2).
 Repro. Pierre Thibaut
 IVR32_20245902387NUCA



Rue Casimir Fournier
 avant la Deuxième Guerre
 mondiale (AD Nord, 5Fi70).
 Repro. Pierre Thibaut
 IVR32_20245902401NUCA

Repro. Pierre Thibaut
 IVR32_20245902371NUCA

LE QUESNOY | NORD | FORTIFICATIONS
 La fermeture des portes entre le XV^e
 et le XVIII^e siècle



La fermeture des portes entre
 le XV^e et le XVII^e siècle (d'après
 "Le Quesnoy, connaissance d'une
 ville forte ou la métamorphose
 d'un lieu", CAUE du Nord, 1999).
 Dess. Eddy Stein
 IVR32_20245902508NUCA



Vue panoramique du Quesnoy
 depuis le beffroi avant la
 Première Guerre mondiale :
 partie nord de la ville autour de
 la rue Joffre (AD Nord, 5Fi3).
 Repro. Pierre Thibaut
 IVR32_20245902386NUCA



Côté est de la place du Général-
 Leclerc avant la Première Guerre
 mondiale (AD Nord, 5Fi13).
 Repro. Pierre Thibaut
 IVR32_20245902381NUCA

Repro. Pierre Thibaut
 IVR32_20245902374NUCA



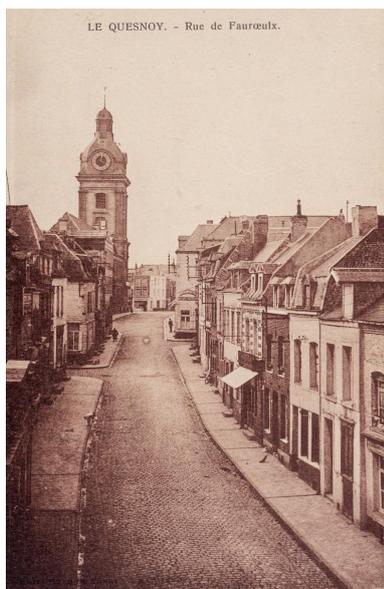
Profil de la ville du Quesnoy,
 dressé par Beaulieu, 1680
 (AD Nord, 50Fi2470).
 Repro. Pierre Thibaut
 IVR32_20245902367NUCA



Les "maisons espagnoles" avant
 la Première Guerre mondiale.
 Augmentées d'une travée après le
 conflit, elles sont définitivement
 détruites pendant la Deuxième
 Guerre mondiale (AD Nord, 5Fi78).
 Repro. Pierre Thibaut
 IVR32_20245902404NUCA



Côté ouest de la place du Général-
 Leclerc avant la Première Guerre
 mondiale (AD Nord, 5Fi62).
 Repro. Pierre Thibaut
 IVR32_20245902405NUCA



Rue Joffre avant la Première Guerre : on y voit l'alignement des façades à front de rue ainsi que les pignons débordants ente les maisons (AD Nord, 5Fi68).
Repro. Pierre Thibaut
IVR32_20245902402NUCA



Vue aérienne réalisée par l'Institut Géographique National (IGN) en 2011.
Phot. Institut Géographique National
IVR32_20245902636NUCA



Vue générale d'une partie des remparts et du bastion impérial depuis l'extérieur de la cité.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245902521NUCA



Vue partielle des remparts et du bastion vert, appelé également bastion du moulin à vent.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245902520NUCA



Vue depuis l'extérieur de la cité sur la porte Fauroeux, dans le prolongement de laquelle la rue du Maréchal Joffre mène à l'hôtel de ville et au beffroi.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245902519NUCA



Vue d'une partie du fossé en eau, des espaces paysagés créés sur les anciennes zones de servitude et des remparts. Vue depuis l'ancienne demi-lune de Forest, orientée sud-est - nord-ouest.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245902524NUCA



Vue de la rue du Maréchal-Joffre depuis les remparts. Vue orientée sud-est - nord-ouest.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245902523NUCA



Exemple d'expansion urbaine contrainte par la présence des remparts (rue Salengro).
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900770NUCA



Exemple de tracé urbain contraint par la présence des remparts (rue Goa) : la rue vient buter contre la terrée, puis tourne à angle droit pour la longer.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900318NUCA



Vue de la rue du Maréchal Joffre depuis les remparts. Vue orientée sud-est - nord-ouest.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245902523NUCA



Angle des rues Baillon et Nouvelle-Zélande : forme courbe du tracé des voies et alignement des façades à front de rue.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900799NUCA



Place du Général-Leclerc, ancienne place du Markiet. Vue orientée sud-ouest - nord-est.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20255900154NUCA



Place du Général-Leclerc,
ancienne place du Markiet. Vue
orientée nord-est - sud-ouest.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20255900153NUCA



Hôtel de ville et beffroi. Vue
depuis la rue Joffre. Vue
orientée sud-est - nord-ouest.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900074NUCA



Maison, 17 rue Théau, présentant les
matériaux typiques de l'architecture
XVIIIe siècle : soubassement en
grès, briques posées en appareil
picard pour les murs (ici posées en
alternance avec des lits de pierre
afin de former des "rouges barres"),
entouragement des baies en pierre blanche.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20235900995NUCA



Maison, 4 rue George-V :
exemple de pignons découverts et
débordants entre deux maisons.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900144NUCA



Maison, 3 rue Thiers : exemple
de toiture à longs pans et croupe
ayant remplacé un pignon.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900010NUCA



Ancien couvent des Augustines,
actuellement 12 rue Carlier.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245902552NUCA



Ancien hospice civil, devenu hôpital
militaire vers 1720, actuellement



Ancienne caserne Tournefort,
construite en 1716 et transformée

Ancienne boulangerie militaire : façade sur la rue de Turenne et façade sur cour.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900180NUCA



Ancien poste de garde, édifié vers 1720 à proximité de la porte Faurœulx, transformé en Office du Tourisme en 1980 : façades vers les remparts et rue Joffre.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20235901028NUCA

Maison de retraite Résidence Vauban : façade classique sur la rue Thiers et chapelle néo-gothique.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900915NUCA



Maison de maître, 20 rue Thiers : la façade principale est caractéristique des grosses maisons bourgeoises du XVIIIe siècle reconnaissables à leur large façade comprenant une porte cochère.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900045NUCA

en logements collectifs en 1980 : façade sur la place Tournefort.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20235900992NUCA



Maison, 22 rue Baillon : toiture brisée caractéristique des constructions du XVIIIe siècle.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900374NUCA



Maison, 38 rue Tanis : façade caractéristique des maisons reconstruites au début du XIXe siècle, entièrement en brique y compris les baies et avec un seuil en pierre bleue.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900275NUCA



Maison de maître et banque, 7 rue de la Couronne : exemple de construction néo-classique du XIXe siècle. L'immeuble porte la date de 1819.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900328NUCA



Ancienne maison à boutique, actuellement banque, angle rues de l'Aulette et Victor-Hugo. Exemple d'architecture de la première reconstruction associant styles balnéaire et régionaliste.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900322NUCA



Maison, 17 rue Achille-Carlier.
Exemple de décor de briques.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900166NUCA



Maison, 2 rue de l'Aulette. Exemple
d'architecture de style Art déco.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900323NUCA



Maison de rang, 15 place
du Général-Leclerc.
Exemple d'architecture de
la Seconde Reconstruction.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20235901098NUCA



Porte de l'enceinte médiévale qui
entourait le château comtal et
ouvrait sur la place du Markiet
(actuelle place du Général-Leclerc).
Vue de la façade côté place.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20235900954NUCA



Maison, 30 rue Saint-François.
Exemple de maison ayant
conservé son pignon sur rue.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900387NUCA



Maison de maître - 5, rue Brancion,
qui porte la date de 1580 dans
le claveau central de la porte
bâtarde. Exemple de maison
construite au XVIIe siècle.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900334NUCA



Pompe à eau en pierre
bleue, construite en 1868
(rue Nouvelle-Zélande).
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900351NUCA

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

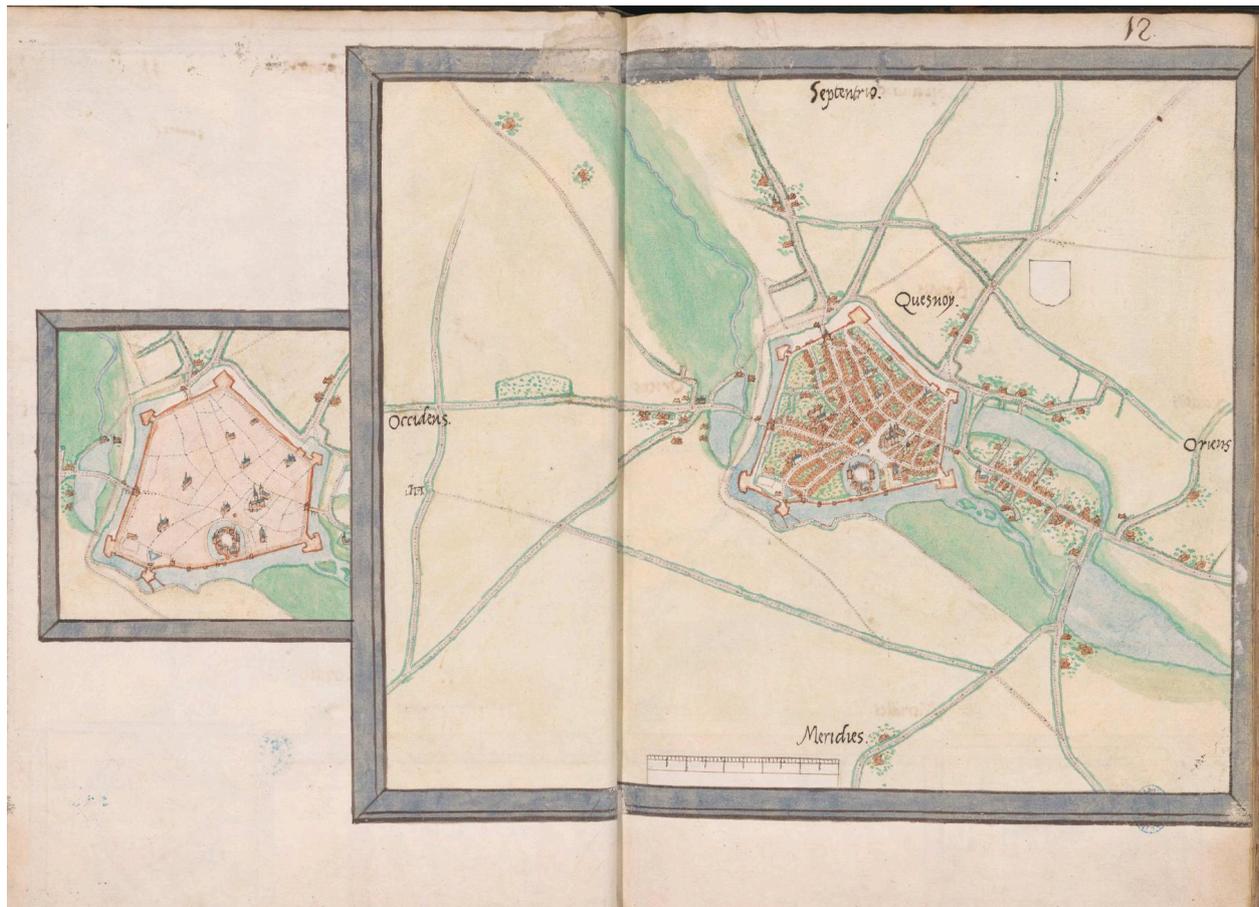
Le patrimoine bâti du Quesnoy : caractéristiques architecturales du bâti privé/commun/ordinaire - exploitation tableau de repérage [MENTION A SUPPRIMER A LA FIN DE L'ETUDE] (IA59005699)

le Quesnoy : une architecture en prise avec la société (IA59005826)

Le Quesnoy : une ville en ses remparts - conditions d'enquête (IA59005676) Hauts-de-France, Nord, Le Quesnoy

Auteur(s) du dossier : Karine Girard

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Plan Deventer, 1545 (Bibliothèque nationale numérique d'Espagne).

Référence du document reproduit :

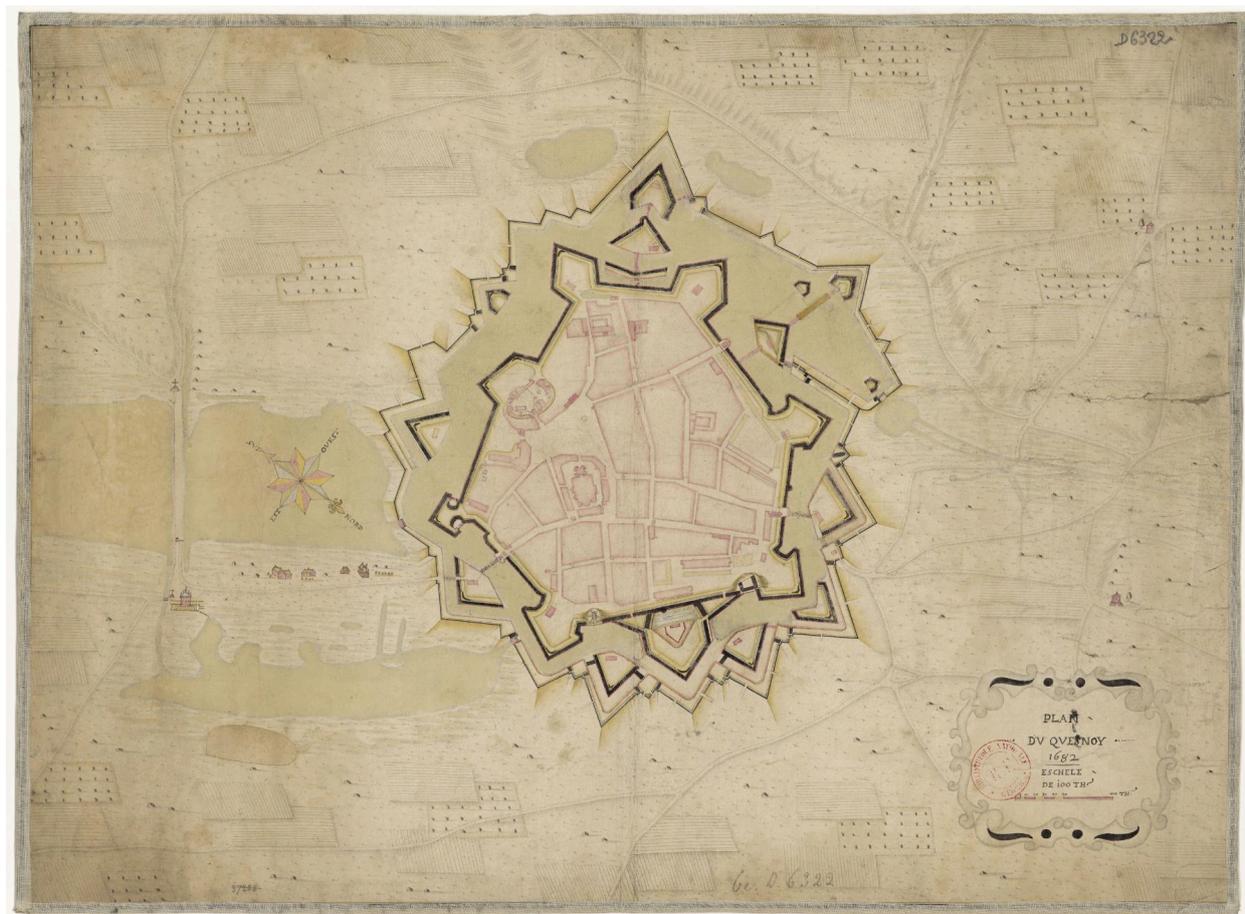
- **Quesnoy**, par Deventer, 1545. In *Plan des cités des Pays-Bas, partie II, 1545* (Bibliothèque nationale d'Espagne ; bdh0000043514).
Réédition par Charles RUELENS, 1884, Bruxelles [sous le titre] *Atlas des villes de la Belgique au XVIème siècle : cent plans du géographe Jacques Deventer exécutés sous les ordres de Charles Quint et Philippe II.*

IVR32_20245902428NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Biblioteca Digital Hispánica
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du Quesnoy, dressé en 1682 (BNF-Gallica).

Référence du document reproduit :

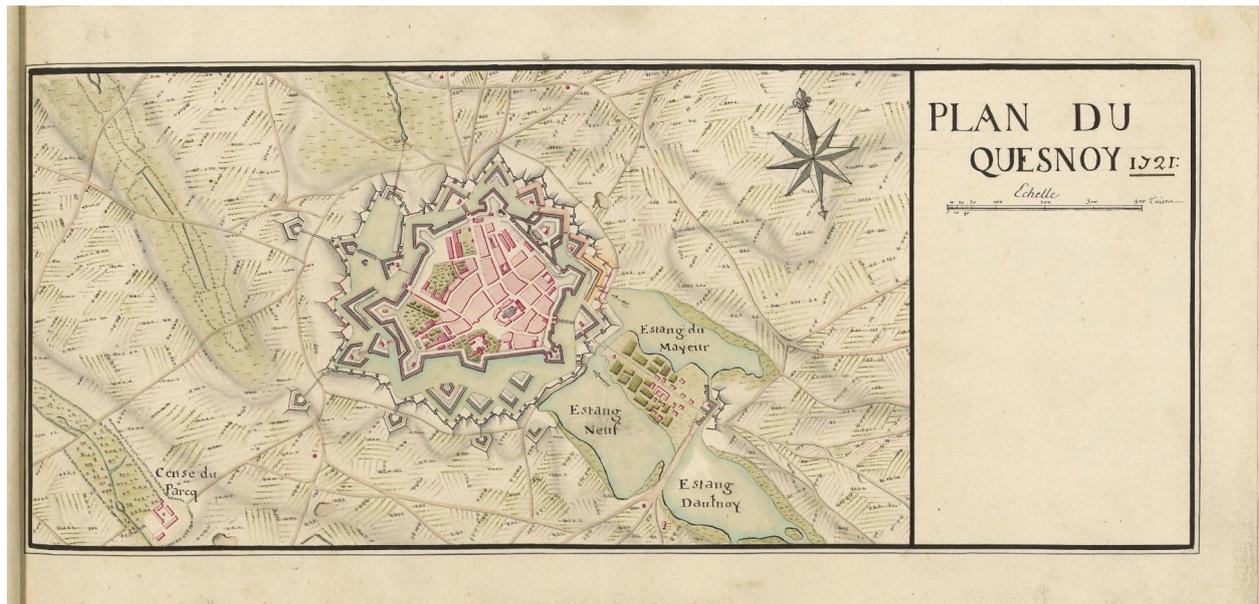
- **Plan du Quesnoy**, dressé en 1682 (BNF-Gallica ; btv1b8445244k).
BNF-Gallica : btv1b8445244k

IVR32_20245902421NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Bibliothèque nationale de France
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan Lajoue "Places du Hainaut français", 1721 (BNF-Gallica).

Référence du document reproduit :

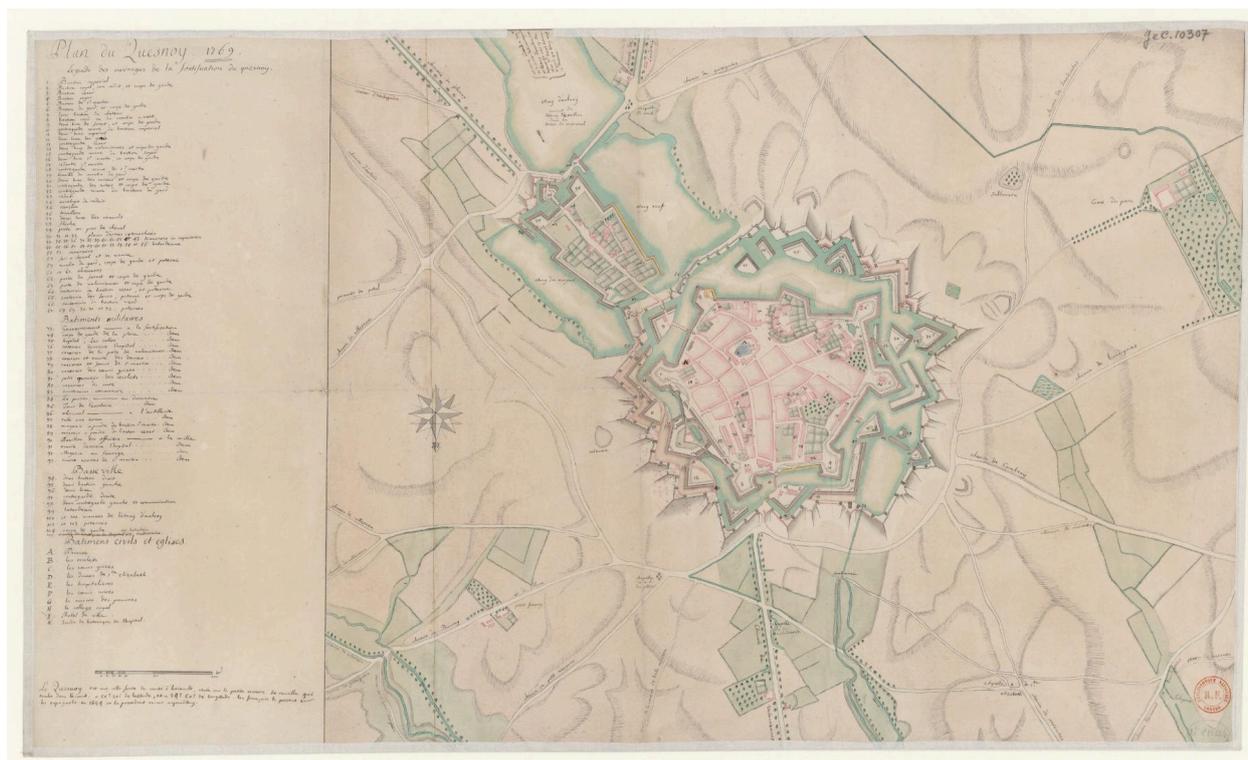
- **Plan du Quesnoy** [en ligne], dressé par Lajoue en 1721 (BNF-Gallica ; btv1b52053849).
Tiré de : LAJOUE, **Places du Haynault françois**, 1721-1722.
BNF-Gallica : btv1b52053849

IVR32_20245902424NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Bibliothèque nationale de France
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan de la ville, 1769 (BNF-Gallica).

Référence du document reproduit :

- **Plan du Quesnoy - légende des ouvrages de la fortification du Quesnoy**, [s. n.], 1787 (BNF-Gallica ; btv1b531002939).
BNF-Gallica : btv1b531002939

IVR32_20245902425NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Bibliothèque nationale de France
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cadastré consulaire, 1793 (AD Nord, P30-292).

Référence du document reproduit :

- **Plan cadastral consulaire, feuille unique, an 12 [1793]** (AD Nord, P30-292).
AD Nord : P30-292

IVR32_20245902414NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan de la ville, 1794 (AD Nord, 66J1720).

Référence du document reproduit :

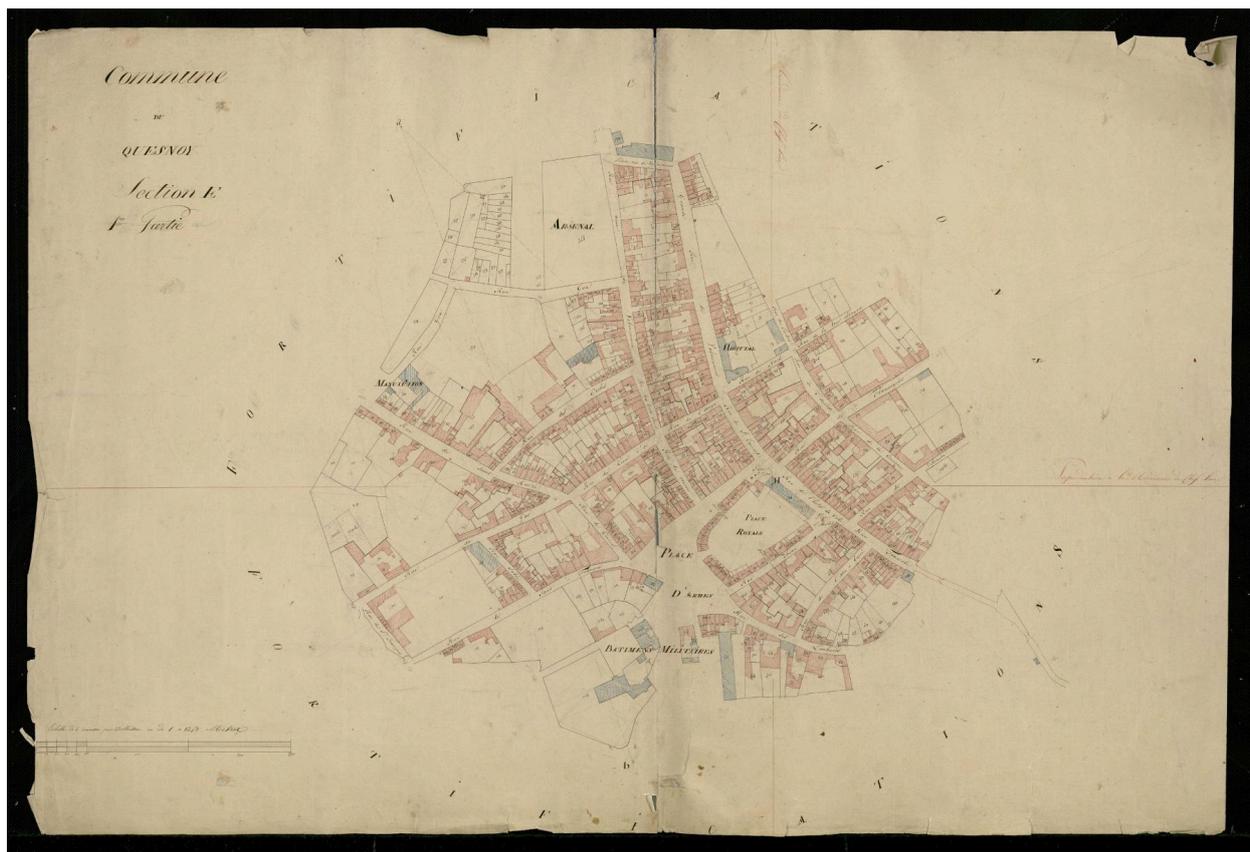
- **Plan du Quesnoy, 3^eème année républicaine**, [1794] (AD Nord. Série J ; Documents entrés par voie extraordinaire depuis 1944 : Sous-série 66 : 66J1720 à 1874 : ville du Quesnoy).
AD Nord : 66J1720

IVR32_20245902362NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cadastré napoléonien, 1817 (AD Nord, P31-761).

Référence du document reproduit :

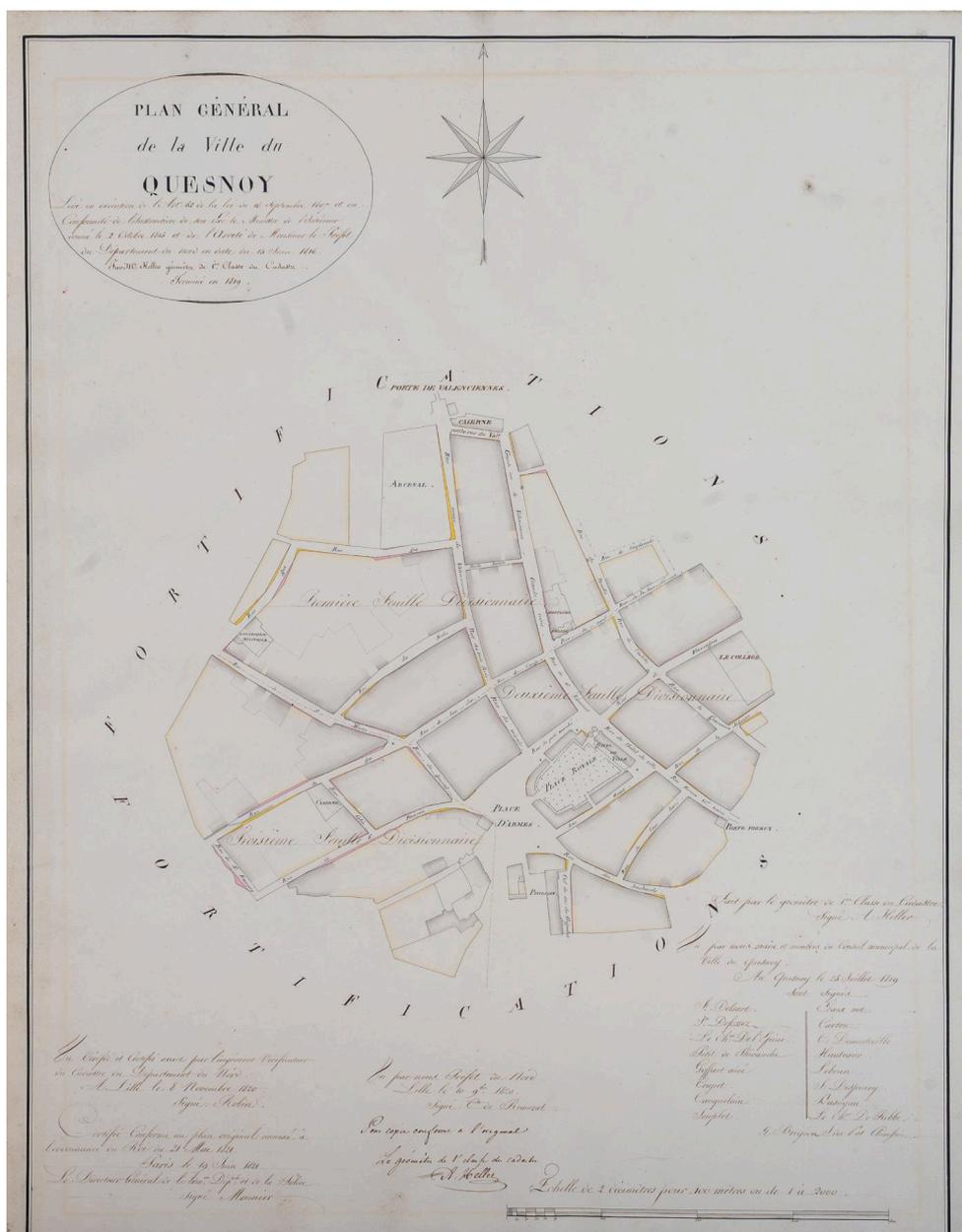
- **Ville du Quesnoy - Plan cadastral napoléonien, feuille unique, levé en 1817 : section E, 1ère partie** (AD Nord ; P31-761).
AD Nord : P31-761

IVR32_20245902415NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan projetant les alignements des rues du Quesnoy, établi en 1819 (AD Nord, 20345-169).

Référence du document reproduit :

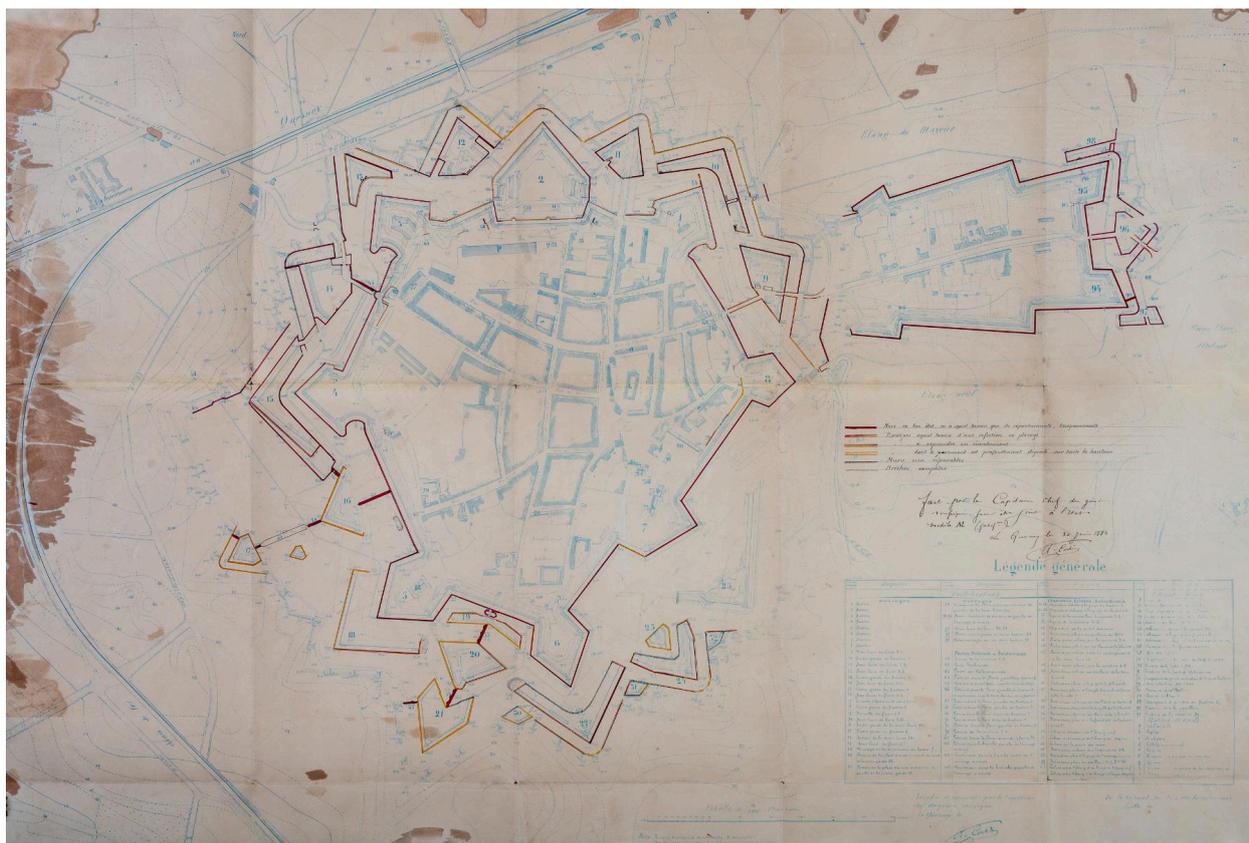
- **Plan général de la ville du Quesnoy, 1819** (AD Nord. Série 2 O 345-169 : Voirie - généralités : plan d'alignement de la ville).
Titre complet : Plan général de la ville du Quesnoy, levé en exécution de l'art.52 de la loi du 16 septembre 1807 et en conformité de l'instruction de son Exe le Ministre de l'Intérieur donné le 2 octobre 1815 et de l'arrêté de Monsieur le Préfet du département du Nord en date du 15 juin 1816. Par M. Helleu, géomètre de 1ère classe du cadastre, terminé en 1819.
AD Nord : 20345-169

IVR32_20245902358NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan de la ville, 1880 (AD Nord, 66J1805).

Référence du document reproduit :

- **Plan de la place du Quesnoy portant l'indication au moyen des signes conventionnels de l'état des manutentions des divers ouvrages de la place en juin 1880**, plan levé par le chef du génie [signature illisible] (AD Nord. Série J, Documents entrés par voie extraordinaire depuis 1944 ; Sous-série 66 : ville du Quesnoy ; 66J1805).
AD Nord : 66J1805

IVR32_20245902365NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cadastré napoléonien, 1897 (AD Nord, P31-761).

Référence du document reproduit :

- **Le Quesnoy, plan cadastral napoléonien de 1897.** Section dite de la ville, en trois feuilles, 2ème feuille (AD Nord ; P31-761).
AD Nord : P31-761

IVR32_20245902417NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan de la ville, 1921 (AD Nord ; 50Fi2285).

Référence du document reproduit :

- **Le Quesnoy - Commune du Quesnoy - Aménagement et extensions de la ville - Etat actuel - Plan**, par A. Guyomard, ingénieur-géomètre agréé à Lille, le 6 août 1921 (AD Nord ; Fi - Provenances diverses : plans concernant le département du Nord, 1581-1922 ; 50Fi2285).
AD Nord : 50Fi2285

IVR32_20245902371NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan d'alignement : proposition, 1921 (AD Nord, 50Fi2285).

Référence du document reproduit :

- **Commune du Quesnoy, aménagement et extension (loi du 14 mars 1919, art. 8) : Propositions**, plan levé par A. Guyomard, ingénieur-géomètre à Lille, 1921 (AD Nord. Série 50Fi - Provenances diverses : plans concernant le département du Nord, 1581-1922 ; 50Fi2285).
AD Nord : 50Fi2285

IVR32_20245902374NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

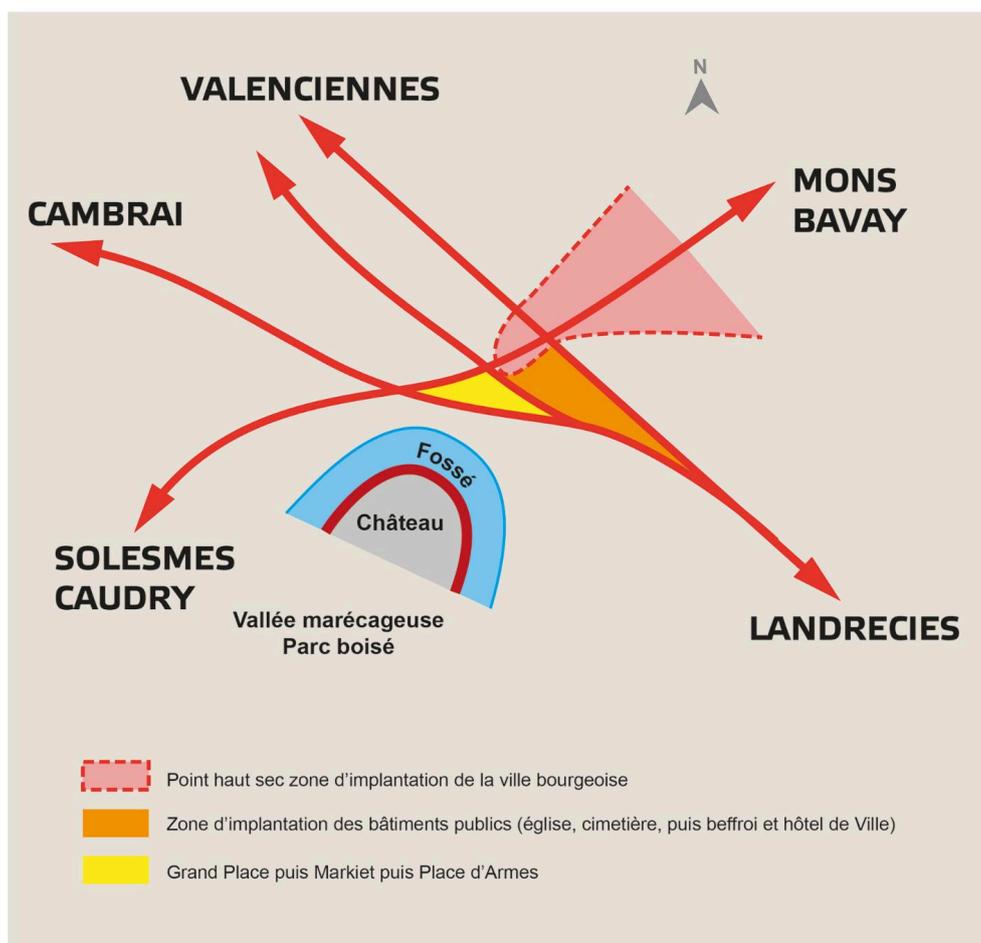
Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

LE QUESNOY | NORD | FORTIFICATIONS Répartition des espaces à l'intérieur des remparts entre le XII^e et le XV^e siècle



DCAPC - Service de l'inventaire général du patrimoine culturel Hauts-de-France
Graphique N° IVR32_20245902509NUDA
réalisé par Eddy Stein
© Région Hauts-de-France - Inventaire général



Répartition des espaces intra-muros du XII^e au XV^e siècle (d'après "Le Quesnoy, connaissance d'une ville forte ou la métamorphose d'un lieu", CAUE du Nord, 1999).

IVR32_20245902509NUDA

Auteur de l'illustration : Eddy Stein

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

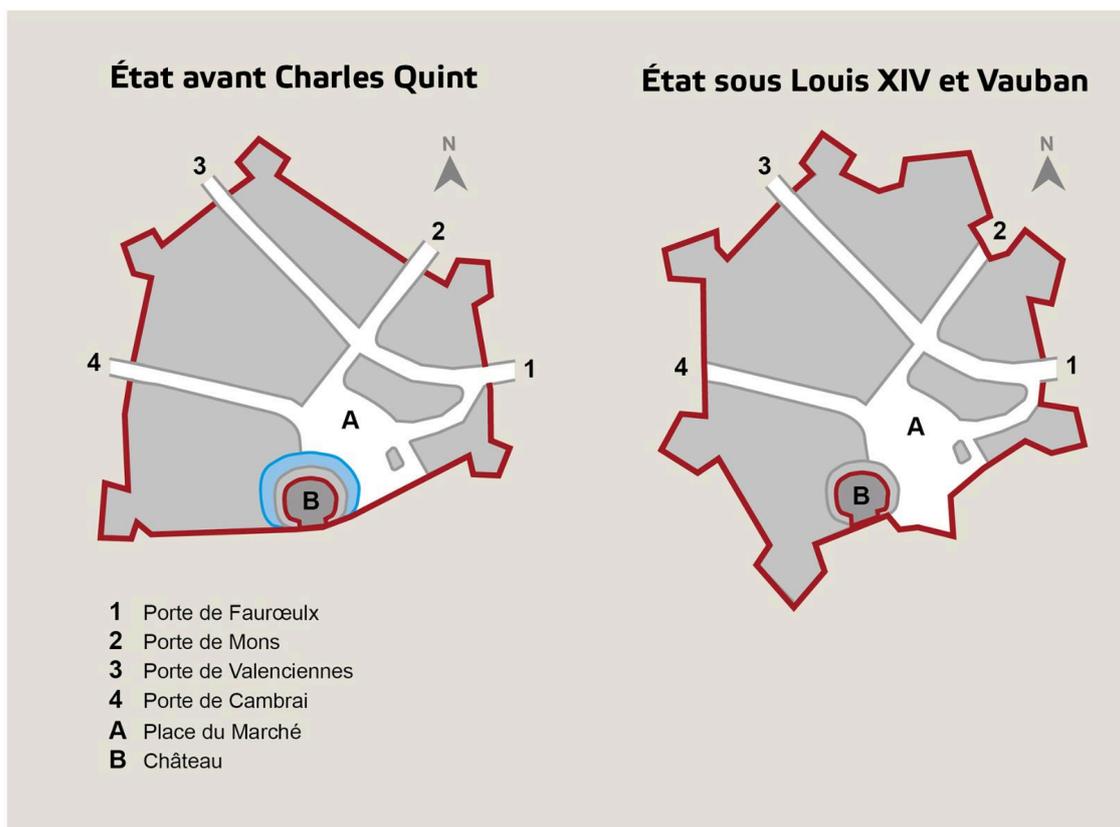
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

LE QUESNOY | NORD | FORTIFICATIONS

La fermeture des portes entre le XV^e et le XVIII^e siècle



DCAPC. Service de l'inventaire général du patrimoine culturel Hauts-de-France.
Graphique N° IVR32_20245902508NUDA
réalisé par Eddy Stein.
© Région Hauts-de-France - Inventaire général



La fermeture des portes entre le XV^e et le XVII^e siècle (d'après "Le Quesnoy, connaissance d'une ville forte ou la métamorphose d'un lieu", CAUE du Nord, 1999).

IVR32_20245902508NUDA

Auteur de l'illustration : Eddy Stein

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Profil de la ville du Quesnoy, dressé par Beaulieu, 1680 (AD Nord, 50Fi2470).

Référence du document reproduit :

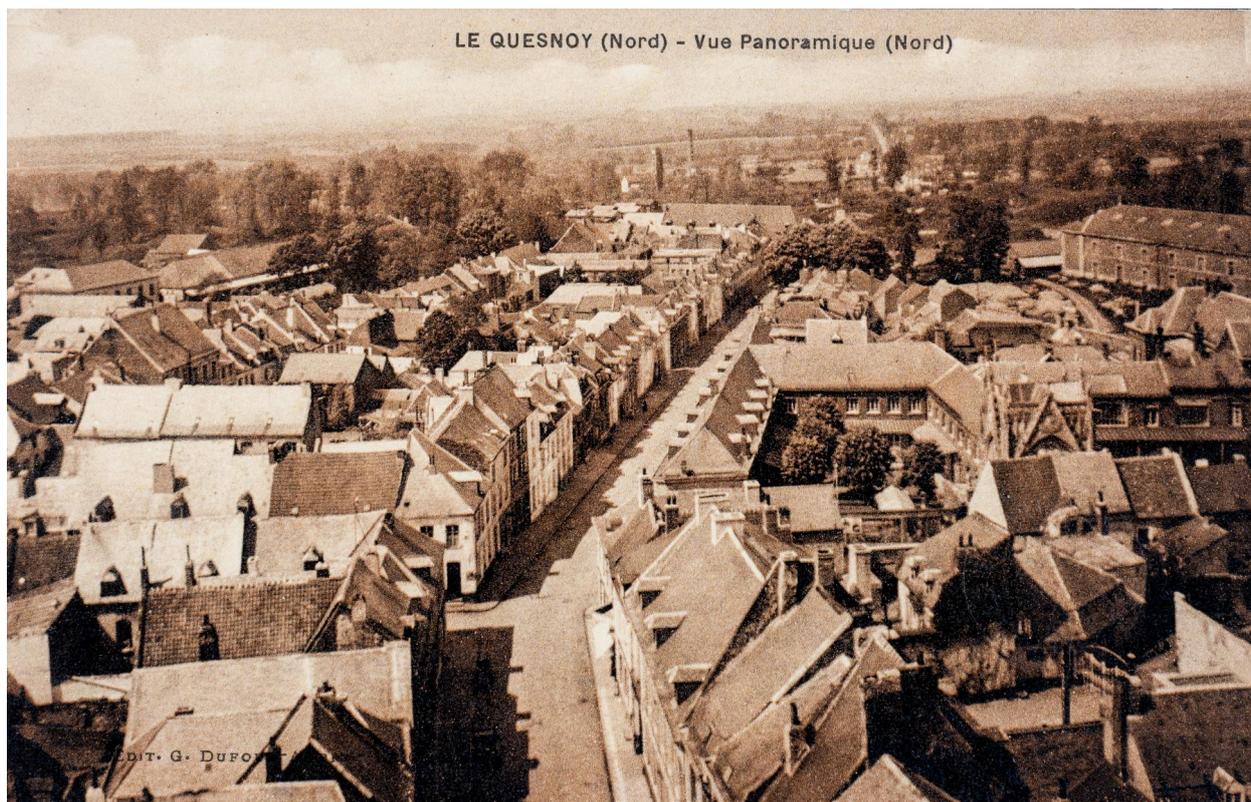
- **[Profil de la ville du] Quesnoy**, par Beaulieu, 1680 (AD Nord - Provenances diverses : plans concernant le département du Nord, 1581-1922).
AD Nord : 50Fi2470

IVR32_20245902367NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue panoramique du Quesnoy depuis le beffroi avant la Première Guerre mondiale : partie nord de la ville autour de la rue Thiers (AD, Nord 5Fi2).

Référence du document reproduit :

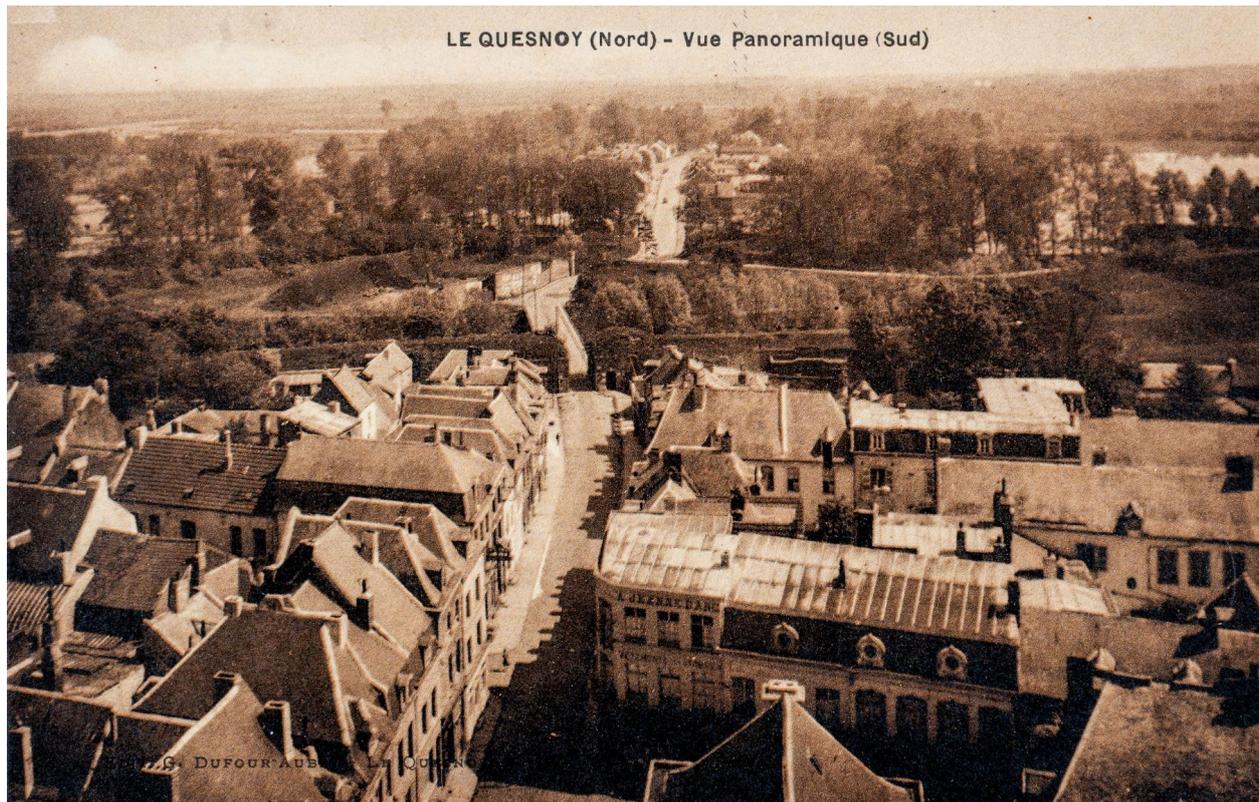
- **Le Quesnoy (Nord), vue panoramique**, carte postale, Dufour-Aubry éditeur, Le Quesnoy [s. d.] (AD Nord ; 5Fi2).
AD Nord : 5Fi2

IVR32_20245902387NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue panoramique du Quesnoy depuis le beffroi avant la Première Guerre mondiale : partie nord de la ville autour de la rue Joffre (AD Nord, 5Fi3).

Référence du document reproduit :

- **Le Quesnoy (Nord) - vue panoramique (Sud)**, carte postale, Dufour - Aubry, éditeur, Le Quesnoy [sans date] (AD Nord, 5F3).
AD Nord : 5F3

IVR32_20245902386NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Les "maisons espagnoles" avant la Première Guerre Mondiale. Augmentées d'une travée après le conflit, elles sont définitivement détruites pendant la Deuxième Guerre mondiale (AD Nord, 5Fi78).

Référence du document reproduit :

- **Le Quesnoy (Nord) - Maisons espagnoles et rue Casimir-Fournier**, carte postale, Dufour - Aubry, éditeur, Le Quesnoy [sans date] (AD Nord, 5Fi78).
AD Nord : 5Fi78

IVR32_20245902404NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Rue Casimir Fournier avant la Deuxième Guerre mondiale (AD Nord, 5Fi70).

Référence du document reproduit :

- **11. Le Quesnoy - Rue Casimir-Fournier**, carte postale, L. T. Q. éditeur, Le Quesnoy (AD Nord ; 5Fi70).
AD Nord : 5Fi70

IVR32_20245902401NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Côté est de la place du Général- Leclerc avant la Première Guerre mondiale (AD Nord, 5Fi13).

Référence du document reproduit :

- **Le Quesnoy - Le corps de garde, la place**, carte postale, J. Delbreuve, imprimeur, Le Quesnoy [s. d.] (AD Nord, 5Fi13).
AD Nord : 5Fi13

IVR32_20245902381NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Côté ouest de la place du Général- Leclerc avant la Première Guerre mondiale (AD Nord, 5Fi62).

Référence du document reproduit :

- **Le Quesnoy - Place de l'église**, carte postale, B. F., imprimeur, Paris [sans date] (AD Nord, 5Fi62).
AD Nord : 5Fi62

IVR32_20245902405NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Rue Joffre avant la Première Guerre : on y voit l'alignement des façades à front de rue ainsi que les pignons débordants entre les maisons (AD Nord, 5Fi68).

Référence du document reproduit :

- **Le Quesnoy - Rue de Faurœulx**, carte postale, [sans date] (AD Nord, 5Fi68).
AD Nord : 5Fi68

IVR32_20245902402NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue aérienne réalisée par l'Institut Géographique National (IGN) en 2011.

IVR32_20245902636NUCA

Auteur de l'illustration : Institut Géographique National

Date de prise de vue : 2011

(c) IGN ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale d'une partie des remparts et du bastion impérial depuis l'extérieur de la cité.

IVR32_20245902521NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue partielle des remparts et du bastion vert, appelé également bastion du moulin à vent.

IVR32_20245902520NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue depuis l'extérieur de la cité sur la porte Fauroeux, dans le prolongement de laquelle la rue du Maréchal Joffre mène à l'hôtel de ville et au beffroi.

IVR32_20245902519NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'une partie du fossé en eau, des espaces paysagés créés sur les anciennes zones de servitude et des remparts. Vue depuis l'ancienne demi-lune de Forest, orientée sud-est - nord-ouest.

IVR32_20245902524NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la rue du Maréchal-Joffre depuis les remparts. Vue orientée sud-est - nord-ouest.

IVR32_20245902523NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Exemple d'expansion urbaine contrainte par la présence des remparts (rue Salengro).

IVR32_20245900770NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Exemple de tracé urbain contraint par la présence des remparts (rue Goa) : la rue vient buter contre la terrée, puis tourne à angle droit pour la longer.

IVR32_20245900318NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la rue du Maréchal Joffre depuis les remparts. Vue orientée sud-est - nord-ouest.

IVR32_20245902523NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Angle des rues Baillon et Nouvelle-Zélande : forme courbe du tracé des voies et alignement des façades à front de rue.

IVR32_20245900799NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Place du Général-Leclerc, ancienne place du Markiet. Vue orientée sud-ouest - nord-est.

IVR32_20255900154NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Place du Général-Leclerc, ancienne place du Markiet. Vue orientée nord-est - sud-ouest.

IVR32_20255900153NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Hôtel de ville et beffroi. Vue depuis la rue Joffre. Vue orientée sud-est - nord-ouest.

IVR32_20245900074NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Maison, 17 rue Théau, présentant les matériaux typiques de l'architecture XVIIIe siècle : soubassement en grès, briques posées en appareil picard pour les murs (ici posées en alternance avec des lits de pierre afin de former des "rouges barres"), entourage des baies en pierre blanche.

IVR32_20235900995NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Maison, 4 rue George-V : exemple de pignons découverts et débordants entre deux maisons.

IVR32_20245900144NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Maison, 3 rue Thiers : exemple de toiture à longs pans et croupe ayant remplacé un pignon.

IVR32_20245900010NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ancien couvent des Augustines, actuellement 12 rue Carlier.

IVR32_20245902552NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ancienne boulangerie militaire : façade sur la rue de Turenne et façade sur cour.

IVR32_20245900180NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ancien hospice civil, devenu hôpital militaire vers 1720, actuellement Maison de retraite Résidence Vauban : façade classique sur la rue Thiers et chapelle néo-gothique.

IVR32_20245900915NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ancienne caserne Tournefort, construite en 1716 et transformée en logements collectifs en 1980 : façade sur la place Tournefort.

IVR32_20235900992NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ancien poste de garde, édifié vers 1720 à proximité de la porte Faurœulx, transformé en Office du Tourisme en 1980 : façades vers les remparts et rue Joffre.

IVR32_20235901028NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Maison de maître, 20 rue Thiers : la façade principale est caractéristique des grosses maisons bourgeoises du XVIII^e siècle reconnaissables à leur large façade comprenant une porte cochère.

IVR32_20245900045NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Maison, 22 rue Baillon : toiture brisée caractéristique des constructions du XVIIIe siècle.

IVR32_20245900374NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Maison, 38 rue Tanis : façade caractéristique des maisons reconstruites au début du XIXe siècle, entièrement en brique y compris les baies et avec un seuil en pierre bleue.

IVR32_20245900275NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Maison de maître et banque, 7 rue de la Couronne : exemple de construction néo-classique du XIXe siècle. L'immeuble porte la date de 1819.

IVR32_20245900328NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ancienne maison à boutique, actuellement banque, angle rues de l'Aulette et Victor-Hugo. Exemple d'architecture de la première reconstruction associant styles balnéaire et régionaliste.

IVR32_20245900322NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Maison, 17 rue Achille-Carlier. Exemple de décor de briques.

IVR32_20245900166NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Maison, 2 rue de l'Aulette. Exemple d'architecture de style Art déco.

IVR32_20245900323NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Maison de rang, 15 place du Général-Leclerc. Exemple d'architecture de la Seconde Reconstruction.

IVR32_20235901098NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Porte de l'enceinte médiévale qui entourait le château comtal et ouvrait sur la place du Markiet (actuelle place du Général-Leclerc). Vue de la façade côté place.

IVR32_20235900954NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Maison, 30 rue Saint-François. Exemple de maison ayant conservé son pignon sur rue.

IVR32_20245900387NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Maison de maître - 5, rue Brancion, qui porte la date de 1580 dans le claveau central de la porte bâtarde. Exemple de maison construite au XVIIe siècle.

IVR32_20245900334NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Pompe à eau en pierre bleue, construite en 1868 (rue Nouvelle-Zélande).

IVR32_20245900351NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation